

# CAHIERS DU CENTRE DE GENEALOGIE PROTESTANTE

n°140 quatrième trimestre 2017

## SOMMAIRE

Sommaire	169
- La famille Mallet par Eric BUNGENER	170
- Déportation pour la foi d'une centaine de religionnaires vers les <i>Isles d'Amérique</i> en 1687 [Première partie] par Elisabeth ESCALLE	184
- Conflits religieux sous la Révolution - le cas particulier du Gard (1789-1801) par Jean-Claude LACROIX	216
- Avis à nos lecteurs	224

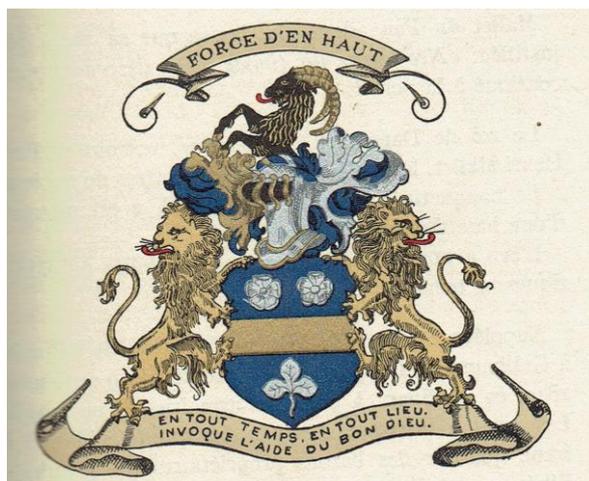
Aucune reproduction intégrale ou partielle des articles parus dans les cahiers ne peut être faite sans autorisation de la SHPF. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.

Cahier tiré à 120 exemplaires  
Dépôt légal : décembre 2017  
Commission paritaire des publications et  
agences de presse: certificat d'inscription n°65.361  
Directeur de la publication :

Jean-Hugues CARBONNIER

Prix au numéro: 8,50 euros

## LA FAMILLE MALLET



Originnaire de Rouen, la famille Mallet se réfugie à Genève pour cause de religion très tôt : en 1558 et Jacques Mallet, marchand drapier, est reçu bourgeois de Genève en 1566.

S'il est possible qu'il ait été déjà victime de persécutions à Rouen, il est plutôt probable qu'il ait fait partie d'une des familles du premier « Refuge » à Genève, refuge non dans le sens d'échapper aux persécutions, mais dans celui beaucoup plus symbolique prêché par Calvin, d'abandon de la terre catholique, cette « maudite captivité de Babylone ».<sup>1</sup>

L'intérêt historique de cette famille réside non seulement dans le fait - qu'elle a créé une importante banque à Paris dès 1713, très certainement la première banque protestante française de l'Histoire, et, bien qu'elle n'appartienne plus à la famille, elle perdure encore aujourd'hui - mais aussi parce qu'elle a essaimé dans plusieurs pays européens, et même aux Etats-Unis.

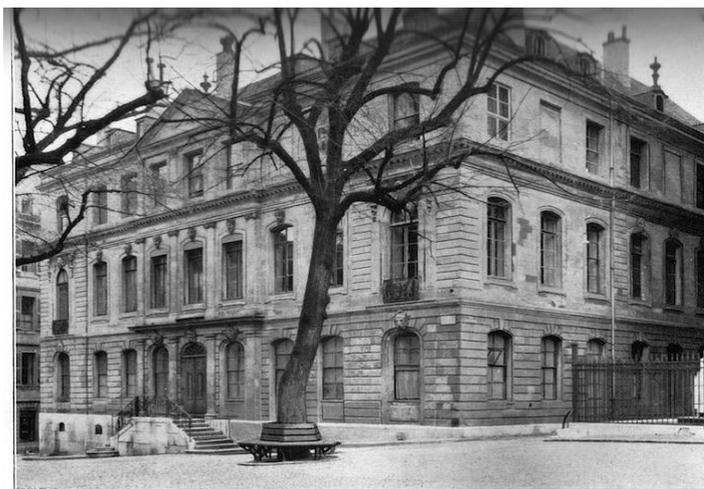
---

<sup>1</sup> Bernard Cottret : *Calvin – Biographie*, J. C. Lattès, 1995, qui cite Anne de La Vacquerie, épouse de Laurent de Normendie, ancien maire de Noyon : elle se félicite hautement d'être au Refuge à la veille de sa mort (1549) : *Oh, que je suis heureuse d'être sortie de cette maudite captivité de Babylone et que je vais être délivrée de ma dernière prison ! Hélas, que serait-ce si j'étais maintenant à Noyon, où je n'oserais ouvrir la bouche pour confesser franchement ma foi [... ] Et ici, [...] j'ai la liberté de donner gloire à mon Sauveur*.

Anne de La Vacquerie (°Noyon 1515 +Genève 1549) est une ancêtre, entre autres, de Guillaume Mallet de Chalmassy).

Restée à Genève, la branche aînée entre au grand-conseil dès 1594 et au petit-conseil (c'est à dire au gouvernement proprement dit) en 1748. Alliée à de nombreuses familles de notables (Pictet, Tronchin, Butini, Naville, Cramer, de La Rive, Turrettini, de Blonay...), elle subsiste à Genève.

La magnifique maison Mallet, sur la place Saint-Pierre à Genève, due à Gédéon Mallet (°1666 +1750) est aujourd'hui le siège du Musée du Protestantisme.



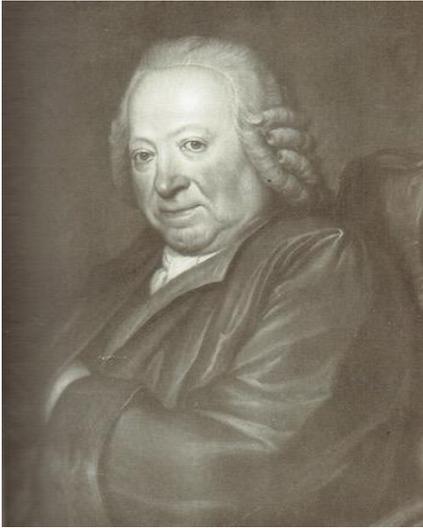
MAISON DE GÉDÉON MALLET, A LA COUR SAINT-PIERRE

la maison Mallet, place Saint-Pierre à Genève

Jean-Georges Mallet, né en 1935, en est le chef. Il a un fils, une sœur, deux cousines germaines et deux cousines issues de germains. Il va de soi qu'avec une famille bourgeoise de Genève depuis si longtemps, le sang Mallet coule dans les veines de très nombreux genevois actuels.

### Les branches françaises

Membre d'une autre branche genevoise, Isaac Mallet (°1684 +1779) fonde une banque à Paris en 1713. Son petit-fils Guillaume (°1747 +1826) accède au poste envié de régent de la Banque de France sous Napoléon Ier, qui lui confère le titre de baron de l'Empire en 1810 (comme c'est le cas de ses confrères Hottinguer et Delessert), sous le nom de Mallet de Chalmassy (mais les tenants du titre s'intitulent toujours « baron Mallet », tout court).



Isaac Mallet (°1684 +1779) banquier et son épouse Françoise Dufour  
peints par Prud'homme



Jacques Mallet (°1724 +1815)  
banquier, par Saint-Ours

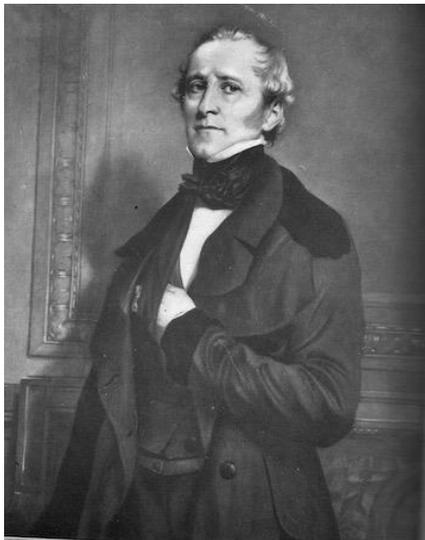


Guillaume, premier baron Mallet)  
(°1747 +1826)  
par Firmin Massot



et son épouse

Anne-Julie Houël  
première baronne Mallet  
par Thévenin, 1793



James deuxième baron Mallet  
(°1787 +1868)  
par Paul Delaroche



et son épouse

Laure Oberkampf  
(°1797 +1879)  
par Horace Vernet

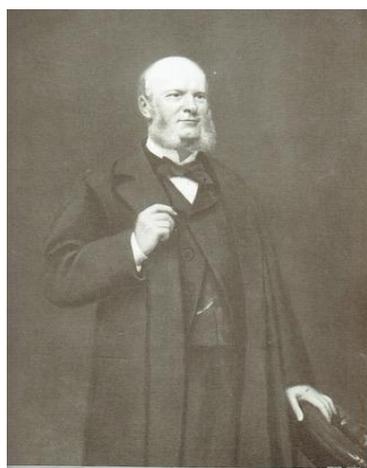
Au XIX<sup>e</sup> siècle, plusieurs de ses membres sont également régents de la Banque de France. La banque prospère puis s'associe avec la puissante banque André (devenue de Neuflyze) et plus tard avec un Schlumberger (autre très importante famille française de l'industrie).

Cela donne NSM : Neuflyze-Schlumberger-Mallet, qui perdure jusque dans les années 1990, quand elle est rachetée par le groupe néerlandais ABN-Amro et qu'elle fusionne ensuite avec une autre banque similaire : OBC (Odier-Bungener-Courvoisier), ce qui donne aujourd'hui la curieuse appellation "Neuflyze-OBC".



Siège social de la maison Mallet Frères à Paris, 37 rue d'Anjou, de 1862 à 1928.

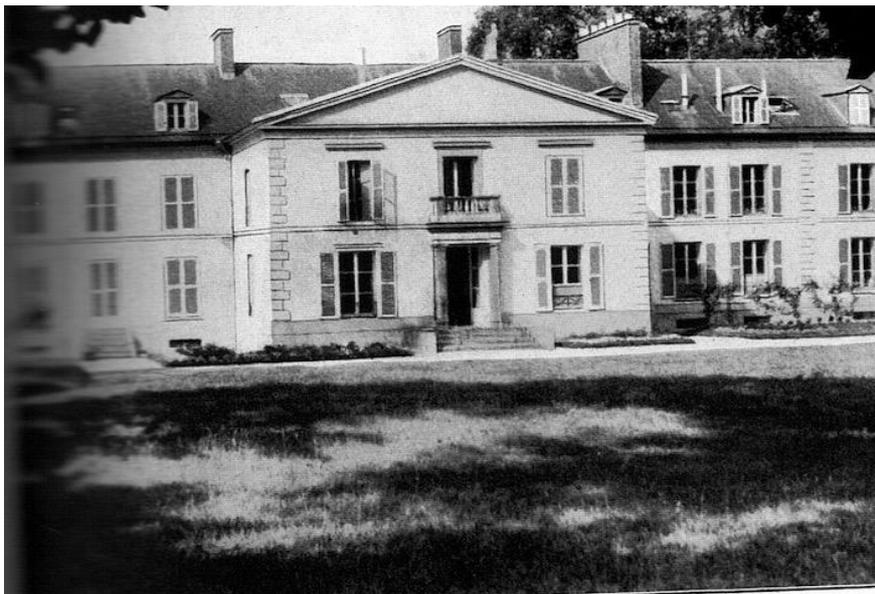
La famille se signale également dans de nombreuses œuvres de charité, notamment à travers les épouses : la deuxième baronne Mallet, née Laure Oberkampff (fille du célèbre fondateur des Toiles de Jouy), la troisième baronne, née Hélène Bartholdi (cousine du célèbre sculpteur de la statue de la Liberté) et plusieurs autres.



Alphonse, troisième baron Mallet  
(°1819 +1906)  
par Sain



Hélène Bartholdi  
(°1826 +1896)  
par Winterhalter



château de Montcel à Jouy-en-Josas,  
résidence des familles Oberkampf et Mallet de 1795 à 1928



château de Jouy, construit par James Mallet en 1841

Guillaume, premier baron Mallet, avait un frère, un autre Isaac Mallet (°1763 +1815), dont les descendants forment la branche cadette des Mallet français, avec deux alliances avec la famille Vernes, autres importants banquiers parisiens, également venus de Genève et aussi issus de huguenots français.



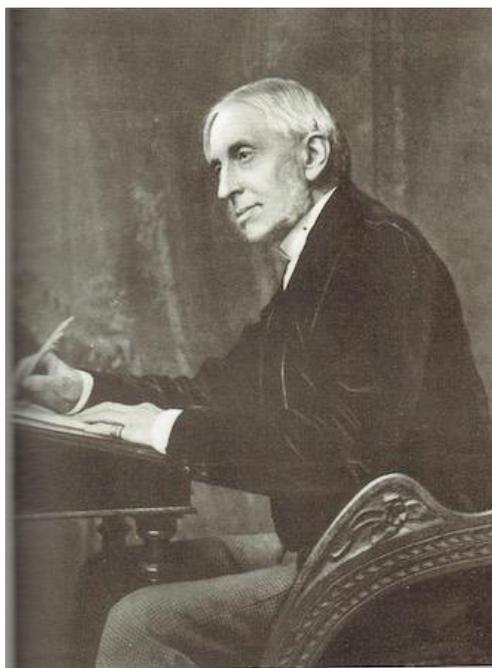
Isaac Mallet (°1763 +1815)



et son épouse Marthe-Henriette Houël

Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, une autre branche se détache du tronc principal avec Jacques Mallet (°1575 +1657), petit-fils du premier bourgeois de Genève. Il sera à l'origine de huit branches, dont trois subsistent :

1- En Grande-Bretagne : ils descendent du fameux Jaques Mallet-Dupan (°1749 +1800), publiciste royaliste, émigré en Angleterre. Plusieurs de ses descendants seront *knighthed*, c'est-à-dire qu'ils porteront le titre de *Sir*.



sir Louis Mallet (°1823 +1890),  
économiste anglais

Son grand-oncle Louis Mallet (°1605 +1674) était à l'origine d'un rameau genevois intitulé Mallet-Offredi (éteint), et d'un rameau Mallet-Tudert, également éteint.

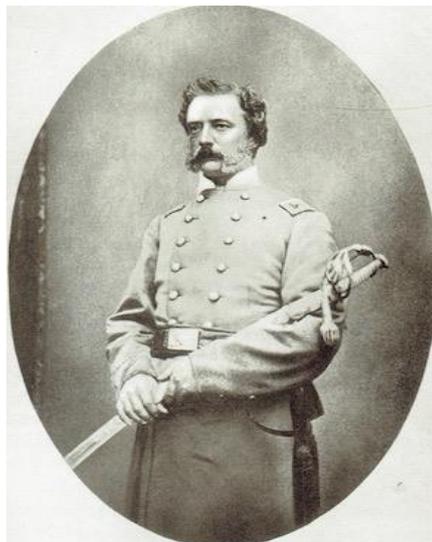
Un autre grand-oncle, Joseph Mallet (°1610 +1676) est l'auteur des Mallet-Genoud. Son petit-fils, Antoine Mallet-Genoud (°1681 +1751), époux de Marthe Gallatin, était le père de :

- a) Jacob Mallet-Genoud (°1724 +1803), dont le fils Jean-Jacques Mallet émigre à Flessingue en Zélande. C'est le rameau des Pays-Bas, qui subsiste.
- b) Pierre-Henri Mallet-Genoud, né en 1735, allié Sautter. Des membres de ce rameau se sont installés aux Etats-Unis (rameau éteint) et subsistera en France jusqu'à Gabrielle Mallet (°1854 +1919), femme du célèbre pasteur Franck Puaux, historien, président de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français et à l'origine de la fondation du Musée du Désert.

**2-** Encore en France, à un rameau Mallet-Butini appartenait François Mallet (°1765 +1839), lieutenant-général, titré baron de Mallet par Louis XVIII.

Ce rameau s'éteint à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

**3-** Enfin, à un rameau Mallet-Prévost, appartenait Paul-Henri Mallet (°1756 +1838), qui émigre aux Etats-Unis à la Révolution. Il y fonde une colonie nommée Alexandria dans le Delaware (aujourd'hui Frenchtown). Ses descendants sont relativement nombreux en Amérique.



Charles Mallet-Prévost (°1818 +1887),  
général de l'armée américaine

Voilà donc une famille intéressante à plus d'un titre, bel exemple de la diaspora protestante.

### Les Mallet français et les autres

Il y a donc deux branches en France :

- **La branche aînée**, dont le chef est Etienne, septième baron Mallet (de Chalmassy), né en 1941, ancien directeur à la Compagnie Général des Eaux. Il a un fils, Julien Mallet, né en 1973 d'une première union. Avec sa seconde épouse, Odile, il a une fils (Maxime Mallet, né en 1978) et une fille mariée. Ils ont organisé l'an dernier, une magnifique réunion des descendants d'Oberkampf à Jouy. Il est le fils de Jean-Pierre, sixième baron Mallet (°1915 +2003), ancien associé-gérant de la banque NSM, et de Christiane de Watteville-Berckheim, de la branche alsacienne de cette célèbre famille suisse.

Son frère Jacques Mallet (°1945 +2001) a aussi eu une fille et un fils (Arthur Mallet, né en 1984).

Le sixième baron Mallet avait deux sœurs : Irène Mallet, épouse de Frédéric Cruse, aussi associé-gérant de NSM et PDG des Eaux d'Evian, et Rose Mallet, femme d'Edouard Courtois de Viçose, ingénieur.

Son frère James Mallet (°1927 +2010) a laissé un fils : Alexandre Mallet, né en 1969.

A la génération précédente, le cinquième baron, Jacques Mallet (°1884 +1948), époux de Jacqueline de Maupeou, avait, outre un frère mort à dix ans, une sœur : Antoinette Mallet (°1883 +1967), femme de Jacques Feray, son lointain parent par les Oberkampf. Leur fille, Sylvie Feray, a épousé Pierre Hottinguer, de la banque homonyme, propriétaire du célèbre château de Guermantes en Seine-et-Marne.

L'oncle, du 5<sup>ème</sup> baron Ernest Mallet (1863-1956), lui-aussi gérant de la Banque de France, a épousé la fille d'un baron anglais, mais n'a pas eu de descendants masculins : ses filles avaient respectivement épousé Lucien, baron Boël, célèbre industriel belge (sans enfant) et Ivan d'Eliassy, noble hongrois (descendance).

Une arrière-grand-tante d'Etienne Mallet, Cécile (°1855 +1923) a épousé son cousin-issu-de-germains Frédéric Mallet, ci-dessous.

Sa sœur Madeleine Mallet (°1857 +1947) épousera Lionel Latham, négociant au Havre. Leurs filles, Edmée Latham sera Madame Paul Armand-Delille, et Léonie Latham, Madame Emmanuel de Witt. Une autre sœur, Noémie Mallet (°1866 +1961), sera la comtesse Robert de Renusson d'Hauteville, et aura de nombreux descendants.

Passons au rameau cadet de la branche aînée :



Louis Jules Mallet (°1789 +1866)  
par Mauzaisse



et son épouse Emilie Oberkampf

Jules Mallet (°1789 +1866), fils cadet du premier baron Mallet, laisse d'Emilie Oberkampf :

- Natalie Mallet, qui épouse Pierre A. Labouchère, peintre du protestantisme.
- Louise Mallet, qui épouse le baron Alfred Cabrol de Mouté.
- Charles Mallet qui épouse sa double cousine-germaine Lucie Mallet (fille du deuxième baron, et de Laure Oberkampf). Leur fille Sophie Mallet sera la femme de son cousin Edouard Mallet, de la branche cadette. Leur fils Georges Mallet (°1854 +1930) sera le père d'un autre Charles Mallet (°1890 +1943), lui-même père d'une fille unique : Odile Mallet, née en 1929. Elle a épousé successivement Arthur de Cazenove (dont une fille), puis Pierre Rosetti, d'une illustre famille princière roumaine (dont une fille).

La sœur de Georges Mallet, Charlotte Mallet, épouse Georges Schlumberger et son frère Raoul Mallet (°1963 +1937) sera le père de Madame André Harth et de Philippe Mallet, lui-même père de Bernard-Jacques Mallet, né en 1927, qui a un fils, Nicolas Mallet, né en 1961.

- Henri Mallet (°1824 +1908), qui épouse Gabrielle André. Il est le père, entre autres, de Frédéric Mallet, que l'on a vu ci-dessus, dont la fille, Agnès Mallet sera comtesse de Maupeou (collaboratrice d'Isabelle Jordan-Bungener dans le cadre des ventes de missions protestantes), et de Guillaume Mallet, dont le fils André Mallet, époux de Mary de Luze, avait créé le splendide parc floral des Moutiers à Varengeville en Normandie, que leur fils Robert Mallet, né en 1942, gère toujours. La fille d'Henri Mallet, Suzanne Mallet, sera la femme d'Auguste Thurneysen, dont postérité.

On voit que certaines filles Mallet se marient dans l'aristocratie française. Mais il ne faut pas s'y tromper : ce sont tous des aristocrates protestants, ce qui est plutôt rare. En fait, ils appartiennent à des familles catholiques, dont certaines branches sont devenues protestantes par mariage. Ainsi la branche aînée des Maupeou, descendante du célèbre chancelier, qui a embrassé la Réforme à la suite de deux alliances avec la non moins célèbre famille des industriels alsaciens, les Koechlin. De même, les Renusson d'Hauteville sont devenus protestants au début du XIX<sup>e</sup> siècle, par une alliance Aulas de Courtigis.

- **La branche cadette** est issue d'Isaac Mallet (°1763 +1815), également banquier à Paris. Sa femme, Marthe Houël était la sœur de la première baronne Mallet : les deux frères avaient épousé les deux sœurs.

Leur fils Horace Mallet (°1803 +1880), également banquier, sera le père d'Eugène Mallet (°1840 +1915), diplomate. Son fils Richard Mallet (°1878 +1948) était le père d'Yvonne Mallet, Madame Yves Durand-Gassel, d'un autre Horace Mallet (°1905 +1942) tué à Bir-Hakeim, et d'un autre Jean-Pierre Mallet (°1920 +2013), qui sera gérant de NSM. Il a eu deux fils mariés, dont postérité.

Irène Mallet (°1887 +1935), fille d'Eugène Mallet, épouse Pierre de Rougemont. Leurs descendants ont essaimé à Tahiti !

Anna Mallet (°1843 +1912), sœur d'Eugène Mallet, épouse Henry Bevan.

Leurs filles :

- Charlotte Bevan, deviendra Madame Henri Chatoney.

- Rose Bevan, deviendra Madame Ernest Vincens (dont Madame Guillaume Merle d'Aubigné).

Edmond Mallet (°1803 +1884), fils cadet d'Isaac Mallet et jumeau d'Horace Mallet, banquier à Paris, laissera Marguerite Mallet (°1836 +1883), qui épouse Arthur Feray (dont le fils Jacques Feray épouse Antoinette Mallet, ci-dessus, et Edouard Mallet (°1838 +1895), qui a épousé sa cousine Sophie Mallet, ci-dessus.

Leur filles :

- Alice Mallet, épouse Philippe Vernes, son cousin par les Oberkampf (dont Madame Maurice de Barrau de Muratel).
- Hélène Mallet, épouse Félix Vernes, cousin-germain de Philippe Vernes. Elle a fondé les Œuvres protestantes du Liban, dont Philippe Bungener sera le trésorier puis le président.

Parmi ses nombreux descendants, on peut remarquer qu'Isabelle Vernes, fille de Christian Vernes a épousé son cousin issu-issu-de-germains, Jean-Philippe Hortsmann (par les Barrau de Muratel), que Fabrice Gaussen (fils de Solange Vernes), a épousé sa cousine issue-de-germains, Sylvia Brown (fille de Diane Vernes), puis sa lointaine cousine, Angélique Armand-Delille, petite-fille d'Edmée Latham, ci-dessus.

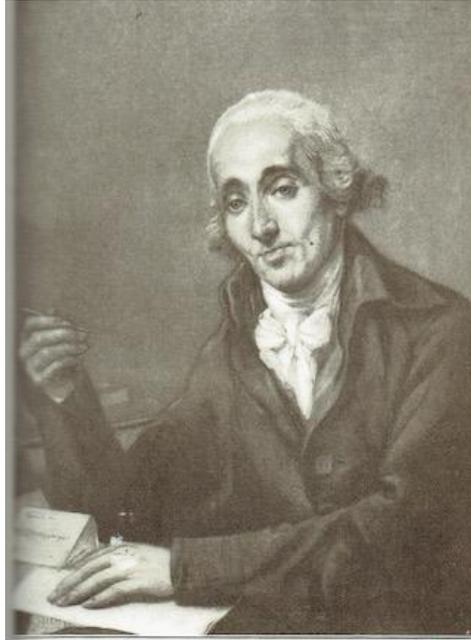
Et l'on parlait d'endogamie au XIX<sup>e</sup> siècle ?

Je ne sais pas si Guillaume Merle d'Aubigné et sa femme, Renée Vincens, savaient qu'ils étaient lointains parents, au sixième degré. Cette parenté lointaine vaut d'être citée car l'ancêtre de Guillaume Merle d'Aubigné, François Merle, fils d'un émigré de fraîche date à Genève venant de Nîmes, avait épousé une des dernières demoiselles d'Aubigné de Genève. Sa mère Lucrèce, née Dufour, était la sœur aînée de Françoise Dufour, épouse d'Isaac Mallet, le fondateur de la banque à Paris, grand-père du premier baron Mallet.

De nos jours, cela peut paraître lointain, mais il est avéré que c'est grâce à Isaac Mallet que François Merle avait pu s'établir comme manufacturier en bas de soie à Genève. Son frère, le pasteur Alexandre Mallet (°1725 +1759) a effectué tous les baptêmes de ses « neveux » Merle d'Aubigné à Genève, enfants de sa cousine germaine, entre 1744 et 1756.

Ironie du sort, le même Alexandre Mallet, avait recueilli et baptisé une enfant trouvée : Jeanne Beautemps, baptisée le 11 mai 1736 à Saint-Pierre de Genève. Cette dernière épousera l'orfèvre Bénédicte Gallay, et était l'ancêtre d'Isabelle Jordan-Bungener.

- **La branche anglaise** descend de Jacques Mallet-Dupan, journaliste royaliste (°1749 +1800), mort en exil à Londres.



Jacques Mallet-Dupan (°1749 +1800),  
le publiciste  
par Rigaud

Son fils John Mallet-Dupan (°1775 +1861), secrétaire de l'*Audit Office*, épouse une Baring, de la banque homonyme, mais restera sans enfants. D'une seconde union, il aura un fils pasteur, et Lewis Mallet-Dupan (°1823 +1890).

Le chef actuel de cette branche est Philipp Mallet, né en 1926, diplomate anglais, qui a trois fils. Sa sœur Anne Mallet est la veuve du dix-huitième baron Dunboyne.

Dans un rameau cadet, on trouve Charles-Louis Mallet, né en 1932, fils d'Ivo Mallet, diplomate anglais, et qui a trois fils et une fille.

- **La branche néerlandaise**, est représentée par Jean-Jacques Mallet, né en 1935, journaliste, directeur du *Holland Dagblad*. Il a une fille et deux fils.

Son cousin-germain, Jean-Jacques Mallet, est né en 1947. Plusieurs familles néerlandaises ont aussi du sang Mallet de ce côté.

- **La branche américaine**, est représentée par George Mallet, né en 1928, père de deux filles et de deux fils et par son frère Ronald Mallet, né en 1932.

Ils ont deux cousins-germaines : André-Marcel Mallet, né en 1934, directeur d'agence automobile (dont trois enfants, une fille et deux garçons) et Gregory Mallet, contrôleur d'assurances.

Eric BUNGENER

## Les Délices au Petit-Saconnex

Au tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette propriété n'était qu'un modeste fonds agricole aux mains du marchand-banquier Gédéon Mallet-De la Rive (°1666 +1750), celui-là même pour lequel allait s'ériger, au début des années 1720, l'hôtel qui porte son nom à la cour Saint-Pierre .

Gédéon Mallet remit cette propriété du Petit-Saconnex à son fils aîné, Jean-Jaques Mallet (°1694 +1767), sans doute à l'occasion de son mariage, en 1723, avec Renée Gallatin (°1708 +1781), fille benjamine des maîtres d'ouvrage du Saugy. Jean-Jaques Mallet suivait alors le sillon de son père, comme banquier à Paris.

Cette propriété fut acquise par Voltaire en 1755, qui la céda à son ami François Tronchin (°1704 +1798). Aujourd'hui elle est le siège de l'Institut et du musée Voltaire.



Vue : la façade sur jardin vers 1826.

dessin aquarellé attribué à John Dugmore  
in *Maisons de campagne genevoises du XVIII<sup>e</sup> siècle*,  
Christine Amsler, tome I. *Domus Antiqua Helvetica*, Genève

### BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- Albert CHOISY : *Notice généalogique et historique sur La Famille Mallet, de Genève*, Genève, 1930.
- Eric BUNGENER : *Filiations Protestantes*, France tome I (branches françaises) et Suisse, tome I (branche de Genève).
- Robert MALLET : *Jean Mallet, marchand bourgeois de Rouen*, Le Bois des Moutiers, 2008.

## **DEPORTATION POUR LA FOI D'UNE CENTAINE DE RELIGIONNAIRES VERS LES ISLES D'AMERIQUE EN 1687**

### **[PREMIERE PARTIE]**

Dans le cadre de recherches effectuées il y a plus d'une vingtaine d'années concernant la rédaction d'un mémoire de DEA<sup>1</sup>, nous avons lu certains récits de pérégrination de religionnaires fugitifs hors du royaume, originaires du colloque de Montpellier. Nous avons pris connaissance des relations de certains huguenots emprisonnés, puis condamnés à la déportation.

Après les dragonnades, les emprisonnements dans de terribles conditions, les condamnations aux galères, pour les uns, à la mort par pendaison ou à la roue pour les autres, c'est cette fois, au cours de l'année 1686, que les autorités royales vont décider de déporter des religionnaires vers les Iles d'Amérique pour avoir refusé d'abjurer la religion réformée. Des nouveaux convertis, ayant signé des abjurations de pure forme, vont aussi subir le même sort.

Du premier convoi, des déportés vers les Antilles parti de Marseille, le 12 mars 1687, certains religionnaires pourront cependant, après bien des péripéties, parvenir à gagner un pays du Refuge. Ils en feront état dans des correspondances. Nous exploiterons ainsi principalement les *relations* de Pierre Issanchon<sup>2</sup>, chirurgien, de Montauban, et d'Etienne Serres<sup>3</sup>, receveur des tailles, de Montpellier, comme eux, rescapés du naufrage du vaisseau le

---

<sup>1</sup> Elisabeth ESCALLE : *Les religionnaires fugitifs du colloque de Montpellier (1685-1710)*, Université Paris IV, 1991, deux volumes. Mémoire présenté pour l'obtention d'un DEA d'Histoire moderne et contemporaine,

<sup>2</sup> *Relation véritable de ce qui s'est passé dans la traversée du Vaisseau nommé l'Espérance, du port de trois cens tonneaux, commandé par le Capitaine Peyssonnel, chargé de cent Protestans François hommes & femmes, & cent Forçats Papistes incapables de servir dans les Galères, qu'on transportoit aux Iles de l'Amérique*, écrite par Pierre Issanchon, chirurgien de Montauban, le 15 octobre 1687, reproduite et publiée par le pasteur Pierre Jurieu, dans sa *IV<sup>e</sup> Lettre pastorale*. Elle est extraite de l'ouvrage intitulé *Lettres pastorales adressées aux fidèles de France qui gémissent sous la captivité de Babylone, seconde année*, A Rotterdam, Chez Abraham Acher Marchand Libraire près la Bourse, 1688, avec privilège de nosseigneurs les Etats, p. 91-96., conservé à la Bibliothèque de l'Histoire du Protestantisme Français, sous la cote BPF 8° 27263. Une réimpression plus récente y est également consultable, sous la cote BPF 4° 3417.

<sup>3</sup> *Un déporté pour la foi. quatre lettres du sieur Serres de Montpellier, prisonnier à Aigues-Mortes et déporté aux Antilles après la Révocation de l'Edit de Nantes*, contenant quatre relations véritables du sieur Serres de Montpellier touchant ce qui s'est passé de remarquable dans sa Prison en France pour fait de Religion ; Dans son Voyage de l'Amérique en qualité de Prisonnier pour le mesme sujet, avec les circonstances au vrai du triste naufrage que fit le Vaisseau où il étoit ; Sa captivité tandis qu'il a été dans l'Amérique ; et sa délivrance, lors qu'il en est sorti. A Amsterdam, chez Paul Marret, dans Hal-Steeg ou rue des Cordonniers, 1688.

*Notre-Dame de Bonne Espérance* à bord duquel ils se trouvaient, fracassé à l'issue de la traversée, sur un îlet au sud-est de la Martinique, proche du François. Depuis ce naufrage, le lieu porte le nom de caye Pinsonnelle<sup>4</sup>.

Nous tenions surtout à rendre hommage à ces religionnaires qui, pour avoir voulu rester fidèles à la foi réformée, ont été condamnés à la déportation vers les Iles d'Amérique. Nous évoquerons ainsi celles et ceux qui sont morts de maladie pendant la traversée, noyés lors du naufrage du vaisseau à bord duquel ils se trouvaient, ou peu après. Et ce qu'il est advenu de certains des quarante-quatre rescapés. C'était il y a trois-cents-trente ans...

Nous étudierons dans une première partie, le récit d'Etienne Serre qui témoigne après son arrestation, en novembre 1685, de ses emprisonnements à Montpellier et Aigues-Mortes, jusqu'à sa condamnation à la déportation. A son arrivée à Marseille, il donne une description des conditions de vie à bord de la *Flûte royale* du mois de février au 8 mars 1687. Puis il relate l'embarquement à bord du navire le *Notre-Dame de Bonne Espérance* et la traversée.

Nous étudierons ensuite le récit de Pierre Issanchon, dont nous reproduisons la transcription intégrale de sa relation<sup>5</sup> en date du 15 octobre 1687, dans l'annexe (I). Celui-ci, relativement court, concerne le voyage menant ces huguenots et huguenotes déportés vers l'île de la Martinique. Pierre Issanchon donne des précisions sur ses coreligionnaires et en dresse une liste. Il livre son témoignage de la traversée, du naufrage, de la façon dont il a survécu et a pu regagner l'Europe.

Nous compléterons la liste nominative des religionnaires déportés dressée par Pierre Issanchon<sup>6</sup>, en indiquant la version d'Etienne Serres (par parenthèses), proposant parfois, [entre crochets], une meilleure orthographe des patronymes relevée lors de la consultation d'autres sources. Les "compléments", concernant certains religionnaires, seront ainsi indiqués dans la deuxième partie de notre étude.

Pierre Issanchon et Etienne Serres livrent dans leurs récits des informations complémentaires et des variantes. Nous pourrions les apprécier à travers leur témoignage.

Dans une deuxième partie, nous reprendrons l'étude du récit d'Etienne Serres : lors du naufrage du *Notre-Dame de Bonne Espérance* et ce qui lui est arrivé par la suite. Nous préciserons alors, les détails qu'il livre également sur des coreligionnaires<sup>7</sup>.

Nous ajouterons le témoignage de rescapés du naufrage parvenus à quitter les Antilles. Enfin nous donnerons des précisions, concernant certains religionnaires condamnés à

---

Nous avons consulté l'ouvrage, *Un déporté pour la foi*, publié par le pasteur Matthieu LELIÈVRE en 1881, réédition de celle de 1688, Paris, Librairie évangélique, 1881, conservé à la Bibliothèque de l'Histoire du Protestantisme Français (BPF) 8°10697.

<sup>4</sup> Le nom de Caye Pinsonnelle sera donné à cet endroit où le vaisseau le *Notre-Dame de Bonne Espérance* commandé par le capitaine Guillaume Peyssonnel (dont le patronyme est déformé) fit naufrage le 19 mai 1687.

<sup>5</sup> reproduite et publiée par le pasteur Pierre Jurieu, dans sa *IV<sup>e</sup> Lettre pastorale*.

<sup>6</sup> Pierre JURIEU, *Lettres pastorales adressées aux fidèles de France qui gémissent sous la captivité de Babylone, seconde année, à Rotterdam, chez Abraham Acher Marchand Libraire près la Bourse, 1688, avec privilege de nosseigneurs les Etats*. Cf. *IV<sup>e</sup> Lettre pastorale*.

<sup>7</sup> A propos de celles et ceux morts pendant la traversée, lors du naufrage et ce qu'il est advenu de certains rescapés.

la déportation vers les Iles d'Amérique, relevés dans des récits, correspondances, études et différentes sources d'archives consultées<sup>8</sup>.

## - Première relation d'Etienne Serres

Son récit nous permet de connaître les circonstances de son arrestation et son premier emprisonnement, alors qu'il pensait après avoir réglé ses affaires et mis les siens à l'abri, fuir hors du royaume. C'était un religieux fugitif, comme Pierre Issanchon.

Etienne Serres était receveur des tailles à Montpellier. Probablement veuf (il n'évoque en aucun cas son épouse), il avait au moins deux enfants, dont un fils. Il a réussi à se cacher hors de sa maison jusqu'à la fin du mois de novembre 1685. Mais dans sa première relation sur *Les prisons de Montpellier et d'Aigues-Mortes*<sup>9</sup>, il précise : *ayant été trahi par un homme qui se disait de mes amis et que je croyais tel, je fus pris en vertu d'un ordre de M. le duc de Noailles et conduit dans la citadelle de Montpellier.*

*Cette prison ne servit qu'à me consoler et à me fortifier dans le dessein que j'avais fait de souffrir tout pour les intérêts de mon Dieu et de ma conscience.*

Pour avoir refusé d'abjurer la religion réformée, il est enfermé dans la citadelle de Montpellier, pendant un mois et demi, où il y retrouve plusieurs huguenots. Puis, *peu de jours après*, toujours opiniâtre, il est mis avec M. de Fouquet<sup>10</sup>, sieur de Boizebars, dans un cachot dans lequel ne se trouvait *qu'une fenêtre qui y communiquait de la lumière*, mais qui fut vite fermée. Les deux prisonniers se retrouvèrent donc dans l'obscurité pendant plus d'un mois.

Vers la fin du mois de mars 1686, les prisonniers huguenots sont transférés dans la prison d'Aigues-Mortes et menés, *attachés deux à deux, avec des fers aux mains*<sup>11</sup>.

Mais, Etienne Serres reste seul dans la citadelle de Montpellier à causes des affaires dont il était chargé (étant receveur des tailles). Il est alors mis seul dans un autre cachot. Il y reçoit les visites de moines et autres personnes venant essayer de le convertir. Récalcitrant, on le change de prison, huit jours après. Là, il apprend que ses enfants qui tentaient de fuir hors du royaume *avec une tante avaient pris à Lyon, et conduits à Montpellier par des gardes, après avoir couru pendant plus de quatre mois sans avoir jamais pu trouver le moyen de sortir du royaume.* [...] Il obtient plus tard *qu'un homme approuvé se chargeât de régler ses affaires.* Il put ainsi *rendre compte à trois communautés de trente neuf mille livres dont [il] se trouvait chargé.*<sup>12</sup>

---

<sup>8</sup> sources manuscrites ou imprimées.

<sup>9</sup> Matthieu LELIÈVRE, *Un déporté pour la foi, Première relation du temps de la cruauté et de la durée de la prison du sieur Serres en France*, [Les prisons de Montpellier et d'Aigues-Mortes], Paris, Librairie évangélique, 1881, p. 7.

Les extraits suivants le seront de cette *Première relation*.

<sup>10</sup> M. de Fouquet, sieur de Boizebars, gentilhomme, du Vigan, sera lui aussi condamné à la déportation, mais mourra lors de la traversée.

<sup>11</sup> M. LELIÈVRE, [Première relation...], *op.cit.*, p. 11.

<sup>12</sup> M. LELIÈVRE, [Première relation...], *op.cit.*, p. 15.

Et le 3 juin 1686, après avoir été emprisonné pendant près de six mois à Montpellier, Etienne Serres est conduit à Aigues-Mortes. D'abord mis à l'isolement dans la Tour de la Reine, dans de terribles conditions pendant un mois et demi, il devient gravement malade, début août. Sa famille en est informée. Sa mère et son fils vont obtenir le droit de lui rendre visite à la condition qu'ils obtiennent son abjuration, (mais c'est improbable, le connaissant).

*Mes comptes ayant été rendus et ma bonne foi ayant été prouvée, je fus conduit à Aigues-Mortes<sup>13</sup>, et mis seul dans une chambre de la Tour de la Reine. Cette chambre était fort sale et très incommode. On m'y mena le troisième de juin, et j'y fus si incommode durant trois jours et trois nuits par des moucherons et par d'autres insectes, que je ne pus ni manger, ni boire, ni dormir pendant ce temps-là. Je fus seul dans cette prison un mois et demi.*

*Les diverses incommodités que j'y avais endurées me causèrent une rude maladie. J'en fus atteint au commencement du mois d'août. Mes parents l'ayant appris, ma mère et mon fils se transportèrent à Aigues-Mortes ; mais on ne leur accorda la permission de me voir qu'à condition qu'ils me solliciteraient à changer de religion, et qu'ils seraient accompagnés de deux capucins pour être les témoins de leur entretien et pour aider leur dessein<sup>14</sup>.*

Son geôlier vient le prévenir un jour que sa mère et son fils sont présents et que s'il peut marcher hors de la tour, il pourra les voir. Etienne Serres indique : *Je lui répondis que j'avais assez de force pour cela. M'étant rendu au lieu où je pouvais être vu, ma mère ne m'eût pas plus tôt aperçu qu'elle m'embrassa, et, dans ce temps-là, elle me dit tout bas qu'elle n'avait pu se défendre d'amener avec elle ces deux religieux qui l'accompagnaient, et qu'elle s'était même engagée à m'exhorter en leur présence, par toute l'autorité qu'une mère a sur son fils, à embrasser la religion romaine, mais qu'elle me protestait qu'elle avait été forcée à me promettre cela, pour avoir la liberté de me voir et qu'elle aimerait mieux mille fois recevoir la nouvelle de ma mort que celle de mon changement, ce qui ne fut pas pour moi une petite consolation.*

*L'un de ces capucins m'adressa la parole, quelque temps après que ma mère m'eût parlé ; il me dit que je devais avoir pitié de moi, de ma mère et de ma famille, me prédisant beaucoup de maux si je ne faisais ce que ma famille et ma mère me demandaient. Je lui dis que, dans l'état où j'étais réduit, il m'était impossible de lier une conversation avec lui, et que je n'avais qu'un mot à lui dire sur le sujet dont il venait de m'entretenir, savoir que, lorsqu'il s'agissait de la grande affaire du salut, il ne fallait avoir égard à père ni à mère, à frère ni à soeur, à femme ni à enfants ; qu'au contraire, il fallait en venir jusqu'à les haïr dans ces occasions, selon le précepte de l'Evangile de Jésus-Christ.*

*Ce moine se retira très mal satisfait, et fit en sorte qu'on me mit le lendemain dans un cachot où je souffris si fort que la fièvre, qui m'avait quitté, me reprit avec violence, mais, grâce à Dieu, j'eus toujours la force de supporter mes maux; et je le bénis toujours de m'avoir trouvé digne de souffrir opprobre pour son nom.*

Evidemment, Etienne Serres a refusé d'abjurer, ce qui va lui valoir de nouvelles brimades. Il est mis dans un nouveau cachot, gardé comme s'il s'agissait d'un dangereux prisonnier. Il manque de soins de la part d'un chirurgien, a peu de nourriture et laissé sans eau pour se désaltérer lors d'accès de fièvre. Son état de santé s'étant aggravé, un ordre de

---

<sup>13</sup> M. LELIÈVRE, [Première relation...], op.cit., p. 15.

<sup>14</sup> M. LELIÈVRE, [Première relation...], op.cit., p. 15-16.

l'intendant décida cependant de l'en faire sortir au bout de quatorze jours, et de le mettre dans une autre prison. Il le précise dans sa *première relation* :

*Quelques prières que je fisse, je ne pus jamais obtenir la permission d'avoir un chirurgien pour me tirer du sang. Je n'étais visité que de vingt en vingt-quatre heures par un geôlier qui m'apportait à manger et qui était suivi d'un sergent qui se tenait sur la porte de mon cachot avec sa pique et d'un soldat qui l'accompagnait avec son mousquet et la mèche allumée, comme si j'eusse commis quelque crime digne du plus honteux supplice. J'eus des accès de fièvre dans le cachot, dont je souffris les ardeurs diverses fois sans avoir de l'eau pour rafraîchir ma langue ; et apparemment je fusse mort dans ce lieu si affreux, au milieu de mes maux, si on ne m'en eût tiré quatorze jours après qu'on m'y eût mis, par un ordre de Monsieur l'Intendant.<sup>15</sup>*

En décembre 1686, il est conduit cette fois, à la Tour de Constance où les conditions d'incarcération sont très pénibles, surtout pendant la période hivernale : froid, humidité, pas de feu, ni de chandelle. Cependant, le gouverneur d'Aigues-Mortes, Monsieur de Vardes<sup>16</sup>, ayant fini par apprendre l'état de santé désastreux des prisonniers est touché par les conditions de détention de ces hommes. A son arrivée dans la ville, il leur fait porter du charbon, des chandelles, et leur permet aussi d'acheter<sup>17</sup> ce qui leur serait nécessaire. En outre, il demande à son médecin et à son chirurgien de prodiguer des soins aux prisonniers malades, en grand nombre.

Le gouverneur veut également entendre le témoignage des prisonniers, les incitant encore à abjurer. Il s'entretient avec Etienne Serres essayant aussi de le convaincre. Il le prévient que viendront à Aigues-Mortes l'intendant de Languedoc et le marquis de la Trousse le premier jour de l'an suivant<sup>18</sup>, pour connaître la dernière intention des prisonniers, qu'après cela on ne leur laisserait plus la liberté de changer de religion, mais qu'on les traiterait avec la dernière rigueur.

Mais nous connaissons la réponse d'Etienne Serres : *Je lui répondis que j'étais disposé à tout souffrir, que, quelques maux que l'on me fit, je n'abandonnerais jamais nia religion et que je suivrais toujours les lumières de ma conscience ; et, comme j'étais persuadé qu'en cela j'obéissais à Dieu, j'aimais mieux obéir à Dieu qu'au roi, qu'en un mot je croyais d'être dans le bon parti, et que, quoi qu'on sût faire, on ne m'en ferait jamais sortir.*

Et le lendemain, le gouverneur le fit mettre, seul, dans une petite prison<sup>19</sup> de la Tour de la Reine. Etienne Serres indique par ailleurs qu'il avait coutume de désigner la Tour de la Reine, la *tour de la Patience*, par rapport à la Tour de Constance.

---

<sup>15</sup> M. LELIÈVRE, [*Première relation...*], *op.cit.*, p. 18.

<sup>16</sup> François René Crespin du Bec, marquis de Vardes et de La Bosse, (°1621 +1688), lieutenant-général des armées du roi, gouverneur d'Aigues-Mortes.

<sup>17</sup> les prisonniers possédaient parfois un peu d'argent, procuré par des membres de leur famille, pour essayer d'améliorer leur ordinaire. Ils devaient souvent payer leur nourriture, comme une sorte de pension, le bois pour se chauffer et des chandelles pour s'éclairer, quand cela était possible. Mais il arrivait aussi que les geôliers refusent, ou sur ordre des autorités, de fournir ce que les prisonniers auraient pu acheter de leur propre fait.

<sup>18</sup> M. LELIÈVRE, [*Première relation...*], *op.cit.*, p. 26.

<sup>19</sup> Etienne Serres indique dans sa *première relation* (p. 32), qu'il a changé douze fois de prisons entre Montpellier et Aigues-Mortes.

Le premier janvier 1687, l'intendant de Languedoc Nicolas de Lamoignon de Basville. et le marquis de la Trousse arrivent à Aigues-Mortes, porteurs des pires menaces devant ces prisonniers qu'ils entendent chacun, lors d'un entretien. Un seul abjura. Plusieurs prisonniers finirent par mourir d'épuisement ou de maladie, étant donné les conditions d'emprisonnement et leurs corps parfois promenés nus dans la ville sur une charrette, ou traînés sur une claie, puis jetés à la voirie.

Etienne Serres précise<sup>20</sup> :

*J'en reçus la nouvelle par le capucin qui m'avait auparavant visité avec ma mère, et qui avait pris le soin de me faire dans le cachot. Ce capucin, accompagné de ma sa mère et d'une de mes tantes, vint me dire que j'étais condamné à aller finir mes jours dans l'Amérique, où j'aurais beaucoup plus à souffrir que je n'avais fait par le passé ; mais que si je voulais obéir au roi, mes amis s'emploieraient pour moi, et qu'il ne désespérait pas de ma grâce. Je lui répondis que ce n'était rien à faire de bien commencer si on ne persévérait, que ma résolution était prise, étant résolu d'être fidèle à mon Dieu jusqu'à la mort.*

La condamnation à la déportation vers les *Isles d'Amérique* paraît donc être une mesure fort redoutée par les religionnaires. Ils sont arrachés à leur terre natale et aux liens familiaux, pour être menés vers une lieu inconnu d'eux. Les ordres du roi, ont précisé qu'à leur arrivée, ils seraient vendus comme esclaves.

## **- Deuxième relation d'Etienne Serres**

Nous reproduisons, quelques extraits de cette *deuxième relation* à ce propos et qui commence ainsi<sup>21</sup> :

*Les grands périls que je viens d'essuyer, et les dures extrémités où je me suis vu, et celles où je me vois réduit encore, n'ont pas effacé de mon esprit, mon cher Monsieur, votre idée, ni celle de la promesse que je vous fis avant mon départ de la France. Il me souvient qu'avant que j'en partisse pour venir dans l'Amérique, où nos persécuteurs me condamnèrent à porter avec plusieurs de mes frères, de nouvelles chaînes, pour notre religion et à souffrir pour elle toutes les cruautés des barbares, vous me fîtes connaître l'heureux effet qu'avait produit chez vous, et ailleurs, la relation que je vous écrivis d'Aigues-Mortes, touchant mon emprisonnement, et touchant la rigueur et la durée de ma prison, et la forte passion que vous aviez d'apprendre de ma plume les circonstances du grand et périlleux voyage que j'allais faire, si Dieu me conservait la vie, et s'il me fournissait le moyen de pouvoir satisfaire à votre désir. J'entrai si fort dans cet engagement, que je ne saurais lui refuser le peu de liberté que mon esclavage me laisse pour m'en acquitter. Je vous écris par la commodité d'un vaisseau, ce que vous êtes sans doute dans l'impatience d'apprendre et ce qui me tarde de vous faire savoir.*

*Pour rendre exacte la relation que vous m'avez demandée, et que je vous ai promise, il faut que je reprenne un peu celle que je vous envoyai de ma prison. Je la finissais, ce me semble, par la nouvelle qu'on me donna que j'étais condamné à périr dans les flots ou dans l'Amérique, avec tous les autres prisonniers qui étaient dans les prisons d'Aigues-Mortes pour*

---

<sup>20</sup> M. LELIÈVRE, [Première relation...], *op.cit.*, p. 36-37.

<sup>21</sup> Matthieu LELIÈVRE, *Un déporté pour la foi, Deuxième relation du sieur Serres contenant son voyage dans l'Amérique, avec les circonstances au vrai de ce qui s'est passé dans le naufrage du vaisseau qui l'y devait porter*, [La traversée et le naufrage], p. 39.

Les extraits suivants le seront de cette *deuxième relation*.

*le même sujet pour lequel j'y étais. Cette nouvelle causa du trouble dans nos prisons ; quoique je parusse en être moins troublé que d'autres, j'avoue que je n'en fus pas moins affligé qu'eux ; je sentis dans mon coeur, tout ce que je prenais soin de cacher sur mon visage. Je sentais autant de douleur de cette nouvelle que si on m'avait assuré que je devais finir bientôt ma vie sur quelque poteau. J'avais fait divers voyages sur mer, et j'envisageais tous les dangers que j'avais à courir et tous les maux que j'avais à souffrir dans mon long voyage, étant condamné à le faire pour le sujet de ma religion. L'esprit eut alors de grands combats avec la chair, mais par la grâce de Dieu, l'esprit eut la victoire sur elle, je me résolus à entrer dans tous les périls et dans toutes les peines par où il plairait à Dieu de me faire passer pour la défense de sa vérité.*

Au début du mois de février 1687, un ordre est donné de faire conduire à Marseille une partie des prisonniers d'Aigues-Mortes condamnés à la déportation vers les Iles d'Amérique avec d'autres religionnaires. Ces derniers, extraits des prisons de Montpellier, de Nîmes, du fort de Brescou, de Sommières et autres lieux, vont être regroupés à Aigues-Mortes.

*Je ne fus pas seul dans cette résolution. De vingt prisonniers<sup>22</sup> que nous étions encore dans les prisons d'Aigues-Mortes, nous fûmes dix-sept qu'on en fit sortir, pour aller à Marseille, le lendemain que la nouvelle nous en fut donnée.[...]. Lorsque nous sortîmes de ces prisons, on nous dépouilla de nos hardes qu'on laissa au geôlier pour le droit de geôle, et nous n'en fûmes pas plus tôt sortis, qu'on nous lia deux à deux avec des cordes, comme aussi soixante-dix-neuf prisonniers, tant hommes que femmes, qu'on avait amenés depuis peu de jours de Montpellier et de Nîmes ; on nous mit ensemble dans une barque, les uns attachés aux autres, et tous en un monceau, ce qui nous y fit souffrir diverses incommodités.*

Dans sa XVI<sup>e</sup> Lettre pastorale, le pasteur Jurieu<sup>23</sup> cite des noms de déportés qui vont se retrouver à bord du vaisseau le *Notre-Dame de Bonne Espérance*. Il écrit : *Il y a même des Gentilshommes & des personnes de qualité, qu'on ne vous nommera pas jusqu'à ce que l'on en soit parfaitement assuré. Voici une lettre de l'un de ces honnêtes gens, qui vous fera voir la disposition où est leur coeur au sujet de ce genre de supplice.*

Il reproduit ensuite cette lettre dont l'auteur<sup>24</sup>, vient d'être transféré à la Tour de Constance d'Aigues-Mortes,. Il y écrit, en date du 12 février 1687<sup>25</sup>, une lettre à sa mère. Nous n'en citons ici qu'un passage concernant les religionnaires emprisonnés et leur conduite vers Marseille : [...] *On a déjà conduit à Marseille cent prisonniers, & le septième de ce mois nous partîmes septante de Montpellier pour nous rendre ici. On a amené de Sommières vingt-quatre filles ou femmes & demain on en doit amener quarante. C'est le rendez-vous general,*

---

<sup>22</sup> Les trois qui restèrent dans ces prisons, furent messieurs de Fouquet, de Paris, et Ducros ; ceux-ci furent retenus dans le dessein de faire sur eux de nouveaux efforts, pour les fléchir. Ces derniers les rejoindront par la suite. Deux d'entre eux mourront à bord de la *Flûte royale*. M. de Fouquet, embarqué à bord du *Notre-Dame de Bonne Espérance* en trop mauvais état de santé, mourra lors de la traversée.

<sup>23</sup> Pierre JURIEU, *Lettres pastorales adressées aux fidèles de France qui gémissent sous la captivité de Babylone, seconde année, à Rotterdam, chez Abraham Acher Marchand Libraire près la Bourse, 1688, avec privilege de nosseigneurs les Etats. XVI<sup>e</sup> Lettre pastorale.*

<sup>24</sup> Pierre Jurieu ne nomme pas le nom de l'auteur de la cette lettre, mais nous savons qu'il s'agit de M. Guiraud, officier de cavalerie, de Nîmes.

<sup>25</sup> Nous citerons d'autres passages de cette lettre dans la deuxième partie de cette étude qui paraîtra dans le prochain cahier du Centre de généalogie protestante du premier trimestre 2018, numéro 141.

*je ne sai ce qu'il en arrivera de tout ceci, cependant tout le monde est parfaitement resolu au grand voyage.*

### **- Arrivée à Marseille d'un premier groupe de religionnaires et embarquement à bord de la *Flûte royale***

Ainsi, dans la première quinzaine du mois de février 1687, un groupe de quatre-vingt-seize religionnaires<sup>26</sup>, liés les uns aux autres par des cordes (dont fait partie Etienne Serres et qui en cite le nombre) monte à bord d'une barque pour gagner le port de Marseille. Le lendemain soir, hommes et femmes embarquent sur un vaisseau nommé la *Flûte royale*. Ils s'y trouvent gardés à vue nuit et jour, mais sont mieux traités, nourris, pouvant acheter tout ce qui leur était nécessaire. Etienne Serres précise : *on nous donna à tous dans ce vaisseau, l'ordinaire qu'on a accoutumé de donner aux équipages des navires. Ce fut là où je commençai, avec beaucoup d'autres, à manger le pain du roi.*

Etienne Serres indique que trois semaines après l'embarquement, quatre-vingt-un religionnaires, venant d'Aigues-Mortes, les rejoignirent.

### **- Acharnement des jésuites à vouloir convertir les religionnaires**

Etienne Serres précise : *Notre troupe fut alors composée de trois sortes de personnes, et dans tous ces ordres il y avait des hommes et des femmes. Les premiers étaient ceux qui n'avaient jamais changé de religion ; les seconds, ceux qui, n'ayant changé que dans le trouble où la cruelle violence des dragons les avait mis, reconnurent d'abord leur faute, et tâchèrent de la réparer dans de longues et dures prisons ; les derniers étaient ceux à qui le voyage de l'Amérique fit tant de peur, qu'ils promirent à nos ennemis de faire tout ce qu'ils voudraient.*<sup>27</sup>

Des jésuites, moines, prêtres et religieux de toutes sortes essaient de faire abjurer les opiniâtres. Ils tentent de persuader les nouveaux convertis de renoncer réellement à la foi réformée, quand ils ont signé un acte d'abjuration de pure forme. Ils enseignent aussi les principes de la religion catholique par leurs sermons quotidiens.

*Leur défaut de courage enflamma celui de nos ennemis ; la lâcheté qu'ils trouvèrent en eux fut la cause que nous fûmes visités tous les jours par toute sortes de religieux, et surtout par les jésuites, qui venaient prêcher ordinairement dans notre vaisseau, et qui ne manquaient jamais de solliciter les officiers des galères à nous obliger d'écouter leurs sermons. Un de nos officiers nous y ayant un jour voulu contraindre, M. Guiraud, prisonnier avec nous, dit pour tous à cet officier qu'il ne pouvait pas nous forcer à cela. Ce qu'il dit là-dessus d'un ton mâle et ferme, irrita fort cet officier, qu'il le menaça de lui donner cent coups de cane.*

En ce qui concerne certaines huguenotes, Etienne Serres indique : *Il y eut des femmes qui eurent le même sort, pour avoir fait paraître le même feu en religion. Celle qui disputait le plus souvent avec les jésuites, était une veuve d'un ministre de la Ville de Nîmes, nommée mademoiselle de Ferraguet<sup>28</sup> ; elle était si bien instruite en notre religion, et Dieu lui faisait la grâce de la défendre si bien, qu'elle confondait ordinairement ceux qui la combattaient en*

---

<sup>26</sup> M. LELIÈVRE, [*Deuxième relation...*], *op.cit.*, p. 42. Chiffre donné Etienne Serres.

<sup>27</sup> M. LELIÈVRE, [*Deuxième relation...*], *op.cit.*, p. 44.

<sup>28</sup> Lire Ferragut.

*sa présence, ce que les jésuites ayant de la peine à souffrir, furent voir M. l'Intendant, et lui firent entendre qu'il importait beaucoup que cette femme fût seule, ils furent favorablement écoutés. M. l'Intendant défera à leur avis ; il donna ordre aussitôt de séparer cette demoiselle de tous les autres prisonniers, ce qui fut exécuté. Elle fut mise seule dans une petite chambre sur le château de la poupe, et gardée toujours par une sentinelle, qui empêchait que personne lui parlât.*

La promiscuité et le manque d'hygiène à bord provoquent des maladies, parfois contagieuses ou mortelles, qui se communiquent rapidement. Etienne Serres cite le nom de certains morts<sup>29</sup> ou malades. Le nombre des religieux condamnés à la déportation diminue considérablement. Leur condition de vie et leur mauvais état de santé, sont souvent dus aux durs traitements subis dans leurs prisons. Nombre d'entre eux vont mourir à bord, ou malades, transportés à l'hôpital de Marseille. Ils seront alors enterrés dans le cimetière des Turcs.

Etienne Serres nous livre par ailleurs, un témoignage édifiant<sup>30</sup> :

*Lorsque la persécution faisait de telles catastrophes dans l'hôpital de Marseille, Dieu nous fit voir des changements bien différents dans notre bâtiment. Un jour, un abbé vint nous y rendre visite. D'abord sa vue nous affligea, mais bientôt après sa voix nous consola, son coeur et son langage furent aussi propres à nous fortifier que son habit et son visage l'avaient été à nous troubler. Il demanda à plusieurs d'entre nous s'ils étaient résolus de faire le voyage de l'Amérique. Tous lui ayant répondu que c'était leur résolution, et qu'il leur tardait de partir, il les exhorta à avoir bon courage, à persévérer dans leur bon dessein et d'être assurés que Dieu les assisterait partout. Il ajouta l'instruction à l'exhortation ; il leur dit que rien n'arrivait à l'aventure, que Dieu avait prévu de toute éternité qu'ils devaient faire ce voyage, et que Dieu avait résolu de tout temps de les fortifier et de les secourir pour le faire ; après quoi il se retira sans qu'aucun de nous le pût connaître. Quelle joie pour nous de trouver un coeur réformé sous un habit qui ne l'était point, et d'ouïr une voix si chrétienne, à travers un visage Papiste !*

Néanmoins, certains vont redouter la déportation. Et l'on fit confesser et communier tous ceux qui ne voulaient pas faire le voyage. Des nouveaux convertis le firent, devant les promesses faites par des jésuites de ne plus être déportés. Mais celles-ci se révélèrent vaines car deux jours avant le départ, ils furent prévenus qu'ils feraient tout de même partie du voyage. Ces jésuites leur dirent alors de *se disposer à être bons catholiques dans l'Amérique, comme ils avaient été en France, les assurant que le roi prendrait là soin d'eux, et qu'il ne manquerait pas de les rappeler de là dans quelque temps*<sup>31</sup>...

Dans sa *XIX<sup>e</sup> Lettre pastorale*<sup>32</sup>, faisant référence à une lettre écrite le 5 avril 1687, reproduite et publiée dans sa *XVII<sup>e</sup> Lettre pastorale*, le pasteur Pierre Jurieu écrit : *Dans nôtre dix-septième lettre vous avés pu lire la continuation des cruautés qui s'exercent en Languedoc. Vous y avés vû qu'on emplissoit des vaisseaux de confesseurs pour les envoyer dans l'Amérique. Les dernieres nouvelles de ce pays-là nous apprennent que deux de ces vaisseaux sont partis pour la Martinique. [...] Quelque triste que soit le sort de ces*

---

<sup>29</sup> M. LELIÈVRE, [Deuxième relation...], op.cit., p. 47.

L'on note les patronymes de dix morts cités, plusieurs morts, et malades transportés à l'hôpital.

<sup>30</sup> M. LELIÈVRE, [Deuxième relation...], op.cit., p. 49-50.

<sup>31</sup> M. LELIÈVRE, [Deuxième relation...], op.cit., p. 51.

<sup>32</sup> P. JURIEU, *XIX<sup>e</sup> Lettre pastorale*, (BPF 4° 3417), p.177.

*confesseurs*<sup>33</sup> exilés qu'on entraîne dans un autre monde, je ne croy pas qu'ils soyent autant à plaindre que ceux qui sont dans le Royaume.

Ordre est donné pour le départ vers la Martinique. Les religionnaires sont alors rembarqués, le 8 mars 1687, de la *Flûte Royale* sur un autre vaisseau le *Notre-Dame-de-Bonne-Espérance*, commandé par le capitaine Guillaume Peyssonnel.

*Nous étions alors cent prisonniers, savoir soixante-dix hommes et trente femmes. On nous fit tous sortir du navire avec tant d'empressement et tant de violence, qu'on ne nous donnait pas le temps de prendre le peu de hardes que nous avions, et qu'on chargeait de coups de bâton ceux qui tardaient un moment pour les prendre ; le sieur Mazauric de la ville d'Alais, quoique avancé en âge, reçut pour cela divers coups de canne de l'aide-major, qui nous faisait embarquer.*<sup>34</sup>

*Cette sévérité fut suivie d'une autre cruauté ; on nous sépara les uns d'avec les autres ; on mit les soixante-dix hommes dans une chambre, et les trente femmes dans une autre, dans un navire nommé Notre-Dame-de-Bonne-Espérance, commandé par un capitaine de Marseille appelé Pensonnel*<sup>35</sup>. *On avait embarqué dans ce même navire cent forçats des galères, qui firent le voyage avec nous. Ces forçats sont des gens qu'on envoie dans l'Amérique, ou parce qu'ils étaient incommodés et trop vieux, ou parce qu'ils y en avait un trop grand nombre dans les galères. [ ...] En nous faisant entrer dans le navire où nous devions flotter, nous fûmes tous fouillés et on ôta les couteaux, les rasoirs et les ciseaux à ceux qui en avaient.*

Etienne Serres, témoigne des conditions de vie déplorables à bord de ce nouveau vaisseau pendant les premières semaines de la traversée. Les religionnaires sont détenus séparément. les hommes d'un côté, les femmes de l'autre sont enfermés dans une chambre fermée à clef. Les lieux étroits obligent les prisonniers à se serrer les uns contre les autres. Ils souffrent terriblement du manque d'aération pendant les quatre premiers jours alors que, le navire reste mouillé dans le port de Marseille. Ils suffoquent à cause de la chaleur et respirent un air vicié.

*Nous étions si serrés dans la chambre du vaisseau où on nous avait mis, que nous fûmes contraints à nous mettre les uns sur les autres. Là, étant fermés à clef et n'ayant qu'un peu d'ouverture pour prendre l'air, nous fûmes sur le point d'étouffer de chaleur ; nous passâmes quatre jours au port dans cet état.*

Le 12 mars 1687, le vaisseau le *Notre-Dame de Bonne Espérance*, de trois-cents tonneaux, armé de quatorze canons, quitte le port de Marseille. A son bord se trouvent embarqués cent religionnaires (soixante-dix hommes et trente femmes) déportés vers les Iles d'Amérique, cent forçats (incapables de servir sur les galères du roi), vingt-trois soldats pour les garder, cinq ou six passagers volontaires ; trente-cinq hommes d'équipage (soit au moins deux cent-soixante-quatre personnes).

*Le 12 mars, on se mit à la voile, mais ni en ce jour, ni en quelques autres qui le suivirent, on ne nous permit d'étendre nos chaînes, que quelques moments le jour, l'un après l'autre, et lors seulement que des nécessités absolues le requéraient. Il y avait plusieurs*

---

<sup>33</sup> Le terme "confesseurs" est utilisé par le pasteur Jurieu pour nommer les huguenots.

<sup>34</sup> M. LELIÈVRE, [*Deuxième relation...*], *op.cit.*, p. 54.

<sup>35</sup> erreur sur l'orthographe du patronyme du capitaine du vaisseau, Guillaume Peyssonnel.

*malades qui ne pouvaient pas porter leur pied où on nous faisait alors porter le nôtre, ce qui causa dans notre chambre de grandes incommodités, dont la bienséance ne me permet point de parler, mais dont je puis dire, que peu s'en fallut, qu'elles ne fissent périr les malades, et ceux qui étaient en santé. Nous eûmes deux grandes tourmentes au commencement de notre voyage, pendant lesquelles nous souffrîmes tous beaucoup, mais particulièrement les malades, qui, ne pouvaient pas changer de place, étaient tous couverts d'eau*<sup>36</sup>.

*Les femmes n'avaient aucune communication avec les hommes ; ce que Dieu a conjoint était alors si fort séparé, que quoique le mari fut à l'extrémité, sa femme ne pouvait pas lui rendre aucun service. Si quelquefois, à force de sollicitations et prières, elles obtenaient la permission de voir leur maris, le capitaine les faisait accompagner par un caporal, qui entendait tout ce qu'elles disaient, et qui ne les laissait que fort peu de temps près de leurs maris ; c'est ce qui fut très rude à plusieurs [...] Le nombre des malades augmentait si fort, que ceux qui souffraient le moins dans le navire, appréhendaient le plus que la contagion s'y mît. On nous avait déjà permis d'aller deux à deux aux commodités, et de nous promener pour prendre un peu l'air, lorsqu'il faisait beau temps.*

Nous pouvons donc constater qu'une fois en mer, les conditions de vie et surtout d'hygiène à bord sont très dures à supporter. La dysenterie n'arrange pas les choses pour ceux qui en sont atteints. Les prisonniers sont enchaînés. Il leur est parfois difficile de se déplacer à cause de leur état de faiblesse. Le mal de mer affecte les uns, les affaiblissant davantage. Le scorbut peut être évoqué. Les maladies ne tardent pas à gagner un grand nombre de personnes. Religionnaires, forçats, certains soldats et matelots en souffrent beaucoup. Des malades meurent. L'on craint par ailleurs, que la contagion ne gagne ceux qui sont encore en bonne santé. Il ne faudrait pas que l'équipage et les soldats soient atteints. Aussi des mesures trop contraignantes au départ vont être un peu allégées. Il est permis aux religionnaires d'aller prendre un peu l'air sur le pont lorsque le temps le permet, afin de respirer un air meilleur que celui qui règne dans les chambres.

Il nous fallait ainsi indiquer les précisions données par Etienne Serres sur ce qui s'était passé à bord de la *Flûte Royale* et après l'appareillage du *Notre-Dame-de-Bonne-Espérance*. Le témoignage de Pierre Issanchon va nous éclairer à présent, sur la traversée, le naufrage et ce qu'il lui est advenu par la suite<sup>37</sup>.

\* \* \* \*

---

<sup>36</sup> M. LELIÈVRE, [*Deuxième relation...*], *op.cit.*, p. 55.

<sup>37</sup> Nous poursuivrons le récit d'Etienne Serres et son témoignage lors du naufrage, puis ce qu'il lui est advenu par la suite, dans la deuxième partie de notre étude.

## - Relation de Pierre Issanchon

Pierre Issanchon ne commence sa relation<sup>38</sup> que lorsque le vaisseau le *Notre-Dame de Bonne Espérance*, les voiles hissées, quitte le port de Marseille. Aussi allons-nous d'abord relater son arrestation, ses emprisonnements, jusqu'à son embarquement à bord du navire qui le mènera avec ses coreligionnaires, vers l'île de la Martinique.

Opiniâtre, il refusa d'abjurer lorsqu'il fut arrêté à Lyon, alors qu'il tentait de fuir hors du royaume pour gagner la Suisse. Il fut jeté en prison, puis conduit au Pont-Saint-Esprit et mis au cachot. D'abord condamné aux galères, il se retrouva à Marseille. Mais vu la trop grande affluence des huguenots mis à la chaîne, il fut condamné à la déportation vers les Iles d'Amérique.

Nous empruntons à son propos, quelques détails de l'article<sup>39</sup> que lui consacrent Eugène et Emile Hagg dans leur ouvrage *La France Protestante*.

*Pierre Issanchon, chirurgien de Montauban, parfait honnête homme et protestant très zélé, ayant été arrêté à Lyon, comme il essayait de passer en Suisse, fut mené devant le prévôt des marchands qui, sur son aveu sincère qu'il était de la religion réformée, ordonna de le conduire en prison. Quelques jours après, il fut transféré au Pont-Saint-Esprit et plongé dans un cachot si étroit qu'à peine pouvait-il étendre ses membres endoloris sur la paille pourrie qui lui servait de lit. Son unique nourriture était un peu de pain ; pour étancher sa soif, on lui donnait de l'eau à condition qu'il la payât. On finit par l'envoyer à Marseille, lorsqu'on s'aperçut que la souffrance physique n'ébranlait par sa fermeté, et on le mit à la chaîne. Mais les galères, comme les prisons, regorgeaient de Protestants condamnés soit parce qu'ils avaient essayé de fuir, soit parce qu'ils avaient assisté à des assemblée religieuses. Le gouvernement dut aviser aux moyens de diminuer l'encombrement, et ordre fut donné de transporter un certain nombre de ces infortunés dans les colonies. Issanchon fut, en conséquence, embarqué, avec une centaine de ses coreligionnaires, sur la Notre-Dame-de-Bonne-Espérance, qui partit de Marseille pour la Martinique, le 12 mars 1687. [...].*

L'on sait que le voyage va durer soixante-dix-huit jours, soit un peu plus de deux mois, du 12 mars au 19 mai 1687, exactement. La traversée, dont près de quarante jours sur la mer Méditerranée, par mauvais temps, ou à cause d'un vent contraire sera parfois difficile. Cela obligera le capitaine Peyssonnel à relâcher deux fois sur les côtes espagnoles, à Roqueta<sup>40</sup>, au sud-ouest de la baie d'Almería, le 6 avril 1687, puis à Gibraltar.

---

<sup>38</sup> *Relation véritable de ce qui s'est passé dans la traversée du Vaisseau nommé l'Espérance, du port de trois cens tonneaux, commandé par le Capitaine Peyssonnel, [peyssonnel] chargé de cent Protestans François hommes & femmes, & cent Forçats Papistes incapables de servir dans les Galères, qu'on transportoit aux Iles de l'Amérique, écrite par Pierre Issanchon, chirurgien de Montauban, le 15 octobre 1687, reproduite et publiée par le pasteur Pierre Jurieu, dans sa IV<sup>e</sup> Lettre pastorale extraite de l'ouvrage intitulé Lettres pastorales adressées aux fidèles de France qui gémissent sous la captivité de Babylone, seconde année, A Rotterdam, Chez Abraham Acher Marchand Libraire près la Bourse, 1688, seconde année, avec privilege de nosseigneurs les Etats, p. 91-96. conservé à la Bibliothèque de l'Histoire du Protestantisme Français, sous la cote BPF 8° 27263. Une réimpression plus récente y est également consultable, sous la cote BPF 4° 3417.*

<sup>39</sup> Eugène et Emile Hagg, *La France Protestante*, tome VI, Paris, 1856, Joël Cherbuliez, Libraire-Editeur à Genève, p. 24.

<sup>40</sup> Cf. la note suivante.

Pierre Issanchon précise : *La première fut dans un lieu nommé La Roquette<sup>41</sup>, sur la Coste d'Espagne, où étoient quatre Vaisseaux Hollandois qui attendoient un temps favorable pour continuer leur route. Deux François Officiers dans un desdits Vaisseaux Hollandois eurent la curiosité d'aller visiter ledit Vaisseau François, pour sçavoir le sujet de son voyage. L'un desquels nommé M. Bousige<sup>42</sup>, se trouva parent de deux jeunes Demoiselles de S. Ambroise en Cevenes, nommées Peyriques, ausquelles il fit quelques liberalitez, à son départ, pria ledit Capitaine Peysonnel d'en avoir un soin particulier, ce qu'il fit dans les occasions*

Etienne Serres indique dans son récit : *Le vent nous fut si contraire pendant long tems, qu'on fut obligé de mouiller à un port nommé la Rouquette<sup>43</sup>, de la côte d'Espagne, où quatre vaisseaux hollandais avaient jeté l'ancre, dans l'un desquels étoient deux officiers français ; l'un d'eux était M. Petit de la ville de Nîmes, et l'autre, M. Bousiges, de Saint-Ambroix, en Cévennes. Ces deux Messieurs ayant su que notre navire portait des gens de la Religion, souhaitèrent d'abord de venir, pour nous voir. [...] Mais le capitaine craignant de leur trop accorder, ne leur permit que de parler seulement aux femmes. Ils entrèrent dans leur chambre, tous pénétrés de douleur de les voir dans le triste état où elles étaient. [...].*

Nous reproduisons ci-après, des extraits de la lettre<sup>44</sup> écrite par le cousin germain<sup>45</sup> de Jeanne et d'Isabeau Peyriques, âgées de quinze et seize ans. Il l'a rédigée de Cadix, après son passage à bord du vaisseau le *Notre-Dame-de-Bonne-Espérance*. Transmise par la suite au pasteur Pierre Jurieu, elle fut reproduite dans sa *XIX<sup>e</sup> Lettre Pastorale*. La transcription intégrale de cette lettre est néanmoins reproduite en annexe (II).

#### ***De Cadix ce 17 Avril 1687.***

*Monsieur,*

*Je ne doute point que vous ne soyés informé de ce qui se passe en France à l'égard de nos familles qui gemissent sous le joug de la cruelle persecution ; mais peut être que vous n'êtes pas encore informé d'un nouveau genre de persecution que l'on a inventé depuis peu, après avoir épuisé la constance d'un nombre infini de malheureux. Et voyant qu'ils n'avançoient rien, on les envoie aux Iles de l'Amerique sur des vaisseaux du Roy pour y estre vendus au plus offrant : Ces choses font horreur à la nature, que ceux qui se disent Chrétiens vendent des Chrétiens à denier contant : c'est ce que l'on n'a jamais ouy dire que dans ce miserable siecle où nous vivons, ces larmes que j'ay versées, & que je verse à tout momens ne me permettent pas de vous dire tout ce que j'ay veu, étant accompagné de Monsieur vostre fils, & d'un Officier réfugié qui est sur nostre vaisseau. Un vent de tempeste nous a fait relâcher à la rade de Almaria, qui est sur le Royaume de Grenade qui nous y a detenus cinq semaines, & de jour à autre nous y voyons arriver des Vaisseaux d'une & autre nation, que ce mauvais tems obligeoit à chercher un abry. Le sixième d'Avril un vaisseau portant Pavillon de France y étoit arrivé ; dès que le mauvais tems fût passé, Monsieur le Comte de Stirum*

---

<sup>41</sup> *La Roquette* : nous avons localisé l'endroit sur une carte espagnole du XVIII<sup>e</sup> siècle. Roqueta est situé au sud-ouest de la rade d'Almería. Aujourd'hui, *Roquetas de Mar* est une commune de la province d'Almería, où se trouve un port et un ancien phare.

<sup>42</sup> M. LELIÈVRE, [*Deuxième relation...*], *op.cit.*, p. 57. Etienne Serres nomme M. Bousiges de Saint-Ambroix .

<sup>43</sup> M. LELIÈVRE, [*Deuxième relation...*], *op.cit.*, p. 56. dixit Etienne Serres. Cf. note 45.

<sup>44</sup> lettre écrite de Cadix, le 17 avril 1687, reproduite et publiée par le pasteur Pierre Jurieu dans sa *XIX<sup>e</sup> Lettre pastorale*. Ce dernier écrit juste après celle-ci un lettre, le 1er juin 1687.

<sup>45</sup> M. LELIÈVRE, [*Deuxième relation...*], *op.cit.*, p. 57. Etienne Serres cite M. Bousiges de Saint-Ambroix.

*envoya audit vaisseau François un de ses Lieutenant pour s'informer d'où il venoit, & où il alloit. Nous aprîmes qu'il venoit de Marseille & qu'il alloit à l'Amerique porter des esclaves, ce qui m'obligea à demander la Chaloupe, pour m'aller éclaircir du doute où j'étois, croyant qu'il y avoit dedans des gens de nôtre Religion, comme en effet, cela s'est trouvé que trop veritable. Dès que nous avons esté à bord du François, il nous a fait apporter la Collation, & un moment après nous avons veu paroître quelques Demoiselles, à qui la mort estoit peinte sur le visage, lesquelles venoient en haut pour prendre l'air. Nous leur avons demandé par quelle aventure elle s'en alloient à l'Amerique. Elles ont répondu avec une constance héroïque, Parce que nous ne voulont point adorer la beste, ni nous prosterner devant des Images. Voilà, dirent-elles, nôtre crime. Nous leur avons demandé s'il n'y en avoit point des Cevenes : Elle ont répondu qu'il y en avoit deux, l'une de 15. & l'autre 16. ans qui étoit en bas, & qu'elle étoit d'une ville que l'on appelloit S. Ambroise : ce qui augmenta ma curiosité de les voir. L'une estoit malade à la mort, & sa soeur estoit auprès d'elle pour l'assister de ce qu'elle pouvoit. A ma sollicitation le Capitaine permit que celle qui n'étoit point malade montât. Dès qu'elle parut sur le pont, je vis bien que son visage ne m'étoit point inconnu Monsieur vostre fils lui demanda, d'où estes-vous, Mademoiselle ? Je suis de S. Ambroise, dit-elle. Comment vous appellés vous ? Je m'appelle Peirique. Il n'en fallut pas davantage pour me persuader que c'étoit mes cousines germanes. J'avois résolu de la laisser parler quelques temps : mais les larmes qui commencerent à couler de mes yeux ne me l'ont pas permis. Je m'approchai d'elle & lui demanday, & bien Mademoiselle, ne me connoissés vous pas ? Au moment qu'elle eut jetté la vûe sur moy : ha ! dit-elle en se jettant sur mon col. est-il possible mon cher Cousin, que je vous voye encore dans mon malheur. Elle ajoûta cent autres choses si touchantes qu'il n'y eût personne du vaisseau qui ne versât un torrent de larmes, du moins de ceux qui les ont en garde. Je demanday au Capitaine permission de voir sa soeur qui ne pouvoit pas monter l'échelle, ce qu'il m'accorda. [...].*

*Il y a encore six vaisseaux<sup>46</sup> qui doivent partir de Provence chargés de ces pauvres gens qui n'attendent que le vent pour faire voille. J'ay voulu dire à ma cousine de prendre courage ; Elle me dit, mon Cousin ce n'est pas la mort que j'aprehende, si Dieu me vouloit retirer je sortirois de bien des miseres que j'ay encore à souffrir ; mais je suis resignée à ce qu'il luy plaira m'envoyer. [...].*

*Dés que j'ay été de retour aux vaisseaux, & que j'ay fait un détail de ce que je venois de voir, Monsieur le Comte de Stirum en a témoigné bien du chagrin, & m'y a renvoyé avec quelques rafraichissemens de poulles, de vin & autres choses, & même de l'argent ; & s'il n'avoit dépendu de luy de les tirer de la misere, je m'assure qu'il ne s'y feroit en rien épargné. [...].*

*Le lendemain nous avons levé l'ancre, au point du jour, à mon grand regret. J'ay été pour leur dire adieu, & ce peu de temps que j'ay été, elles m'ont recommandé d'une même voix, Nous vous supplions de vous souvenir de nous dans vos prieres, & que Dieu nous fasse la grace de perseverer jusques à la fin pour avoir part à la couronne de vie. Vous voulés bien, Monsieur, que je vous demande pour ces pauvres malheureux la même chose qu'ils m'on demandée, je m'assure que vous prierez Monsieur des Marais de s'en souvenir : elles me l'ont repeté par cent fois de la maniere du monde la plus touchante. Je finis en me disant tout à vous.*

---

<sup>46</sup> Il s'agit des autres convois qui seront envoyés par la suite en 1687 et 1688 avec à leur bord des religionnaires déportés aux Iles d'Amérique.

Cette rencontre est remarquable (fruit d'un curieux hasard). Elle nous permet de nous rendre compte des terribles conditions dans lesquelles se trouvaient ces pauvres jeunes filles ou femmes à bord. L'on sait que grâce à sa bonté, le comte de Stirum a renvoyé à bord du vaisseau, le cousin des soeurs Peyriques pour apporter quelques rafraîchissements, des poules, du vin, d'autres denrées et de l'argent. Malheureusement Jeanne Peyriques et sa soeur Isabeau, mourront noyées lors du naufrage du vaisseau.

L'on apprend par cette lettre la confirmation que des convois de déportés<sup>47</sup> sont bien prévus, et vont se rendre aux îles d'Amérique en 1687 et 1688. Ces renseignements ont pu être obtenus de la part du capitaine Peyssonnel, de l'écrivain du roi ou de l'écrivain du vaisseau qui se trouvaient à bord.

Toutefois, il est à souligner que ce ne pourrait être l'auteur de cette lettre qui a communiqué de tels chiffres concernant le nombre des personnes vues à bord du vaisseau. Il faut noter l'inexactitude de certains propos exagérés. S'agit-il d'une erreur typographique de la part de l'imprimeur d'Amsterdam à qui l'on aurait donné une mauvaise copie ? En effet, ceux reproduits sont erronés. Il s'agit bien d'une trentaine de femmes déportées qui se trouvaient à bord du vaisseau le *Notre-Dame de Bonne Espérance*. Nous privilégions les erreurs typographiques des imprimeurs aux Provinces-Unies...

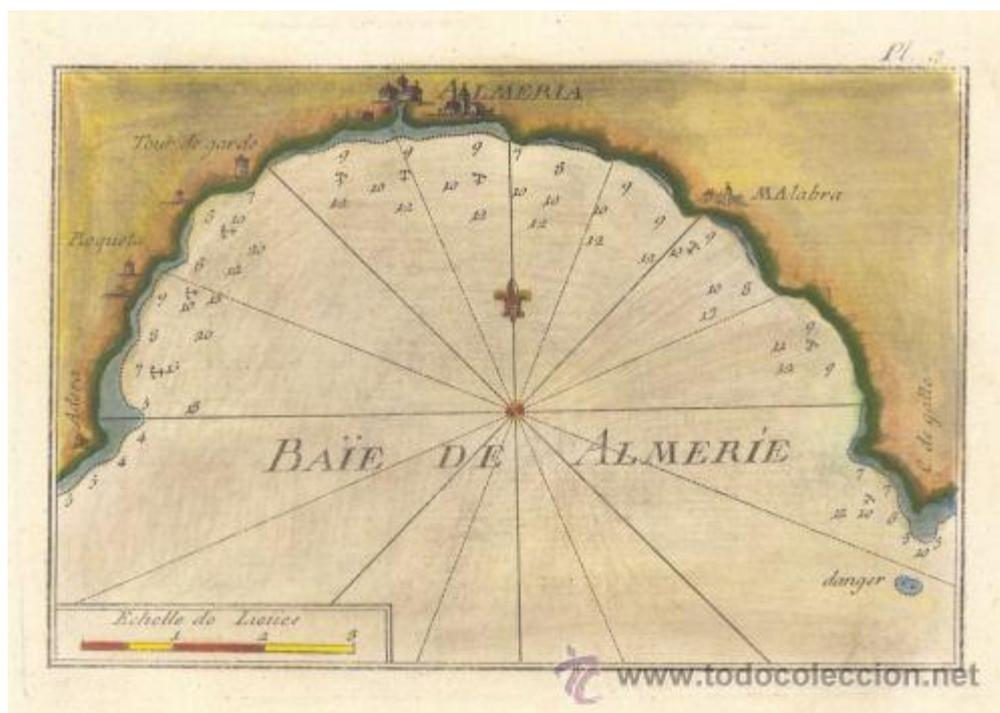
Nous mentionnerons dans la deuxième partie de cette étude, ce que l'auteur de cette lettre mentionne à propos d'autres religionnaires présents à bord.

A la fin de la publication de cette lettre, dans sa *XIX<sup>e</sup> Lettre pastorale*, le pasteur Pierre Jurieu écrit le 1er juin 1687, cette phrase :

*Tout aussi-tôt que cette lettre nous a esté communiquée, nous n'avons pas voulu tarder un moment à vous la donner, afin qu'elle se répande dans toute l'Europe, & que par toutes les Eglises Reformées, on réponde aux voeux & aux demandes de ces illustres confesseurs, en priant Dieu nommement pour eux , & sans discontinuation. On verra par cette lettre ce que peut le faux zele & la cruauté animée de l'esprit de superstition ; c'est ici un exemple qui n'en point. [...].*

---

<sup>47</sup> Nous le mentionnerons dans la deuxième partie de notre étude, ayant déjà effectué quelques recherches à ce sujet.



Reproduction d'une carte de la baie d'Almería au XVII<sup>e</sup> siècle, Espagne, circa 1650.

[Bahia de Almerie hacia 1650]. Roqueta est situé au sud-ouest d'Almería

\* \* \* \* \*

Le mauvais temps persistant, et les conditions de la traversée étant néfastes pour certains malades, obligent le capitaine Peyssonnel à relâcher une seconde fois à Gibraltar. Le navire reste au mouillage dans le port pendant quelques jours. Cela permet de se procurer des denrées fraîches et *les rafraîchissemens necessaires pour les malades* qui sont nombreux à bord, *non seulement à cause du mauvais temps, mais aussi pour n'être pas accoûtumés à de tels voyages*<sup>48</sup>.

Etienne Serres indique que lors de cette escale, son état de santé s'est considérablement dégradé : *je vis augmenter mes nécessités. Lorsqu'on cherchait quelque rafraîchissement, je tombai dans une grande sécheresse ; pendant le séjour qu'on fit à Gibraltar. Je perdis entièrement ma santé*<sup>49</sup> ; *je fus atteint d'une maladie qui fit craindre pour ma vie, dans son commencement et dans sa suite. Elle éteignit d'abord mes forces, et me réduisit dans un tel état que je fus longtemps sans connaissance et sans sentiment. Nous eûmes passé les îles de Madère, qui sont à 300 lieues du lieu où nous avions mouillé l'ancre, avant que je me pusse reconnaître ; mon mal était si violent et avait si fort déconcerté ma constitution, que je fus douze jours sans avoir presque aucun sentiment de vie. J'eus beaucoup de compagnons de mon malheur, non seulement parmi ceux qui portaient mes chaînes, mais aussi parmi ceux qui nous les faisaient porter ; ceux qui commandaient dans le vaisseau n'en*

<sup>48</sup> dixit Pierre Issanchon.

<sup>49</sup> M. LELIÈVRE, [Deuxième relation...], *op.cit.*, p. 58.

*furent pas exempts. Les maladies entrèrent dans la chambre du capitaine et dans celle des matelots et celles des soldats ; elles n'épargnèrent que peu de personnes, et firent tant de ravages, qu'on craignit que la plaie ne se mît dans notre vaisseau. [...].*

*Les maladies furent si contagieuses et si communes, que de cent prisonniers que nous étions, je n'en ai connu qu'un seul qui en ait été garanti.*

La contamination par la maladie de toutes les personnes à bord du navire est crainte. Face à ce danger, le capitaine Peyssonnel prend de nouvelles mesures. Sa chambre, comme celle des *matelots et celles des soldats* est aussi infestée. N'évoquons pas celle des forçats qui vivent dans les pires conditions, enchaînés et enfermés.

Des ordres sont alors donnés d'ouvrir les portes des chambres où se tenaient si serrés les religionnaires. Trop nombreux dans leur chambre, ils s'y trouvaient incommodés la nuit par une forte chaleur. Une grande quantité de poux et de vers les rongeaient et les dévoraient la nuit comme le jour. Aussi on relâcha leurs liens. Ils purent également se promener dans le navire pendant le jour et jouirent ainsi de cette liberté de Gibraltar jusqu'à la Martinique..

Pierre Issanchon indique que dix-neuf religionnaires<sup>50</sup> (quatorze hommes et quatre femmes) meurent de maladie pendant la traversée.

### **- 19 mai 1687 : naufrage du *Notre-Dame-de-Bonne-Espérance***

Le dimanche de la Pentecôte, 18 mai 1687, le *Notre-Dame-de-Bonne-Espérance* va bientôt parvenir au terme de son voyage, approchant le sud-est de l'Ile de La Martinique.

Le pilote a calculé et indiqué sa route. Pensant qu'il était proche de la terre, il a voulu naviguer plus au large afin d'éviter les écueils nombreux en cet endroit. Mais, le capitaine croyant le contraire, a estimé que le navire en était loin. Malheureusement le pilote avait raison.

*Et : La nuit du jour de la Pentecoste entrant au Lundi<sup>51</sup>, sur les deux heures après minuit, étant à une lieuë & demie loin de terre, vis à vis une petite Ile, dépendante de la Martinique qui n'est encore habitée que par quelques Sauvages, ledit Vaisseau fut entierement brisé sur des Roches, par la malhabilité du Capitaine & du Pilote, qui ne se croyoient pas si près de terre.*

Aux environs d'au moins deux heures après minuit, le vaisseau se fracasse après avoir heurté violemment les récifs d'un îlet situé au sud-est de la Martinique, dans une caye proche du François. Le lieu du naufrage est depuis lors, nommé caye Pinsonnelle<sup>52</sup>.

La lune doit éclairer le lieu du naufrage. Pierre Issanchon indique que des matelots ont mis des chaloupes à la mer pour se sauver et que le capitaine Peyssonnel, s'étant jeté à

---

<sup>50</sup> Cf. la liste reproduite.

<sup>51</sup> soit le lundi 19 mai 1687, selon le calendrier perpétuel de l'année 1687.

<sup>52</sup> Le lieu du naufrage sera nommé par la suite Caye Pinsonnelle en souvenir du nom du capitaine du vaisseau Guillaume Peyssonnel (dont le patronyme est déformé).

l'eau, a pu rejoindre *une chaloupe qui étoit éloignée du Vaisseau d'environ vingt cinq à trente pas.*

Se retrouvant dans l'eau, Pierre Issanchon a pu nager et attraper une pièce de bois qui flottait et s'y agripper. La houle et le vent le portèrent ainsi vers la terre.

Il ajoute à propos de trente-cinq autres rescapés du naufrage :

*Quant aux autres ils abordèrent l'Isle ledit jour de Lundy en diverses fois, étant portés sur des pièces du débris dudit vaisseau à la faveur de la mer & du vent qui les poussaient à terre. Je me trouvay en compagnie de trente cinq Personnes dans un endroit qui n'est habité que par les Sauvages, & en petit nombre, & après avoir costoyé ladite Isle jusques à la nuit, sans rencontrer personne. Nous trouvâmes enfin du feu que les Sauvages<sup>53</sup> avoient allumé dans le Bois quelques temps auparavant, que nous transportâmes dans un endroit de ladite Isle, qui nous sembla le plus commode pour passer la nuit avec moins de danger des serpents qui sont assés communs dans ce pays-là : & comme la faim nous pressoit, nous ramassâmes quelques limassons sur le bord de la mer qui nous servirent d'aliments pendant deux fois 24. heures. Vers la minuit du Lundy venant au Mardy nous fumes visités par trois ou quatre Sauvages, qui nous parurent assés touchés de nôtre malheur, quoi que nous leur ressemblassions beaucoup, puisque nos habits étoient fort semblables au leurs.*

*Il nous firent present de quelques peu de Casave qui est leur pain ordinaire, quelque petit poisson & un peu d'eau qui n'auroit pas été suffisant pour quatre personnes. Le Mardy ledit Capitaine Peysonnel nous ayant rencontré la plupart nuds, les autres en chemise seulement ; donna ordre pour nous faire porter chés les François qui n'étoient éloignés que d'une petite lieüe de cet endroit là, où nous ne pouvions aller que par bateau. Nous fûmes chés ces gens-là jusques au 20. dudit mois mangeant à leur ordinaire.*

Le 20 mai 1687, les rescapés qui ont pu survivre à terre depuis le moment du naufrage se retrouvent rassemblés au Cudesac de la Trinité<sup>54</sup> à quinze lieües du fort S. Pierre sur l'ordre d'un major. Deux jours plus tard, ils sont dispersés chez les habitants du voisinage, deux ou trois au plus dans chacune habitation, avec ordre de nous fournir les alimens nécessaires pour notre subsistance, & nous faire traiter de la brûlure du Soleil qui nous avoit fait élever des vessies par tout le corps, accompagnées de grandes douleurs.

Pierre Issanchon indique : *Il mourut de ladite brûlure [...] Jacques Bernard que j'ay écrit au rang de ceux qui s'étoient noyés parce qu'il mourut deux jours après s'estre échappé de la Mer & fut laissé dans le même endroit, où la mer transportoit ceux qui s'étoient noyés.*

Le 1er août 1687, à la fin de sa *XXIII<sup>e</sup> Lettre pastorale*, le pasteur Jurieu, reproduit et publie la lettre suivante<sup>55</sup> :

*A La Martinique ce 24 Mai 1687.*

*Le Sieur Peysonnel qui commandoit une Fregate de Marseille qui y avoit pris 200. filles ou femmes, & prés d'autant de forçats de Galleres pour les porter ici, s'est perdu depuis*

---

<sup>53</sup> Il s'agit d'amérindiens ou caraïbes qui se trouvaient encore présents en cet endroit.

<sup>54</sup> Le Cul de Sac de la trinité est situé à proximité de la Pointe Sainte-Catherine et de la Pointe Jacob.

<sup>55</sup> Transcription intégrale de cette lettre dont nous ignorons le nom de l'auteur qui n'est pas mentionné par Pierre Jurieu. Les chiffres sont là encore inexacts, ou mal interprétés par l'imprimeur ou dans la copie de la version qui lui a été remise.

*trois jours au vent de cette ville, & tout le monde s'est noyé à l'exception de 30. hommes de l'équipage, 320. personnes qu'il y avoit en tout, c'est par l'imprudence du pilotage. Dieu aye fait paix à ces pauvres malheureux.*

*Ce billet vous apprend la triste & glorieuse fin des Confesseurs dont on vous a parlé. D'autres ont écrit que ce naufrage est une affaire de commande, parce que le vent étoit tres favorable pour entrer dans le port de l'Isle, & que tout l'équipage s'est sauvé. Pour moi je ne veux point prevenir les esprits là-dessus, tant l'action est énorme. Ce qu'il y a de certain, c'est que Dieu a voulu délivrer ces bien heureux Confesseurs, & les arracher au cruel esclavage qu'on leur preparoit.*

Après avoir été soignés, des rescapés du naufrage, sont menés au Fort S. Pierre ; croyant d'y faire quelque profit, quinze ou vingt d'iceux se retirèrent dans un Magasin, qui leur fut donné pour leur servir de retraite pendant qu'ils cherchoient à se placer, & pour leur subsistance quelques Capitaines Rochelois qui avoient été de la R<sup>56</sup>. leur firent present de Biscuit & de boeuf salé.

Les rescapés sont donc plutôt bien accueillis par la population locale. Les religionnaires ne sont pas vendus comme esclaves, ainsi que le prétendaient les autorités royales. Apparemment, ils se trouvent libres de s'engager dans un magasin ou une fabrique pour y travailler.

Les capitaines de navires, souvent de religion réformée, ne manquent pas d'une certaine solidarité à l'égard des déportés pour la foi, en leur donnant des vivres. Ils parviennent aussi à les prendre à leur bord pour rejoindre le royaume ou un pays du Refuge.

Mais Pierre Issanchon indique aussi dans son récit que : *Messieurs les Jesuites furent leur rendre visite avec de grandes offres de services qu'ils accompagnerent de quelques charités qu'ils leur firent ; mais tout cela ne tendoit qu'à découvrir ceux qui n'avoient pas fait abjuration, comme il fut reconnu dans la suite du tems, car ayant sçû que les Sieurs Serre Lerpiniere, & Pellat ci-dessus nommés n'avoient pas abjuré, ils les solliciterent de le faire par plusieurs douceurs qu'ils leurs faisoient esperer, mais voyant que toutes ces promesses ne servoient de rien, ils employerent l'autorité dudit Comte de Blenac<sup>57</sup>.*

Ces trois huguenots qui refusaient toujours d'abjurer, furent conduits par les gardes du gouverneur général, et mis dans un cachot le 9 juin 1687. Exténués, à bout de forces, dans un état de santé déplorable, depuis le voyage en mer, ils ne sont plus trop conscients de la signature qu'on va leur arracher. Ils abjurèrent vingt-quatre plus tard. Pierre Issanchon précise que c'était *sous promesse de les laisser dans la Martinique en liberté*. Il ajoute enfin : *mais ils furent trompés dans leurs esperances, car au lieu de les y laisser ils furent envoyés cinq ou six jours après dans l'Isle S. Dominique<sup>58</sup> (sic), à deux cens lieües de la Martinique, habitée par les François & Espagnols par égales portions.*

Une semaine après, ces trois religionnaires, dont Etienne Serres, étaient envoyés à l'île de Saint-Domingue !

---

<sup>56</sup> Religion réformée.

<sup>57</sup> Charles de Courbon, comte de Blénac, gouverneur général des Iles d'Amérique, (°1622 +1696), réside au Fort-Saint-Pierre à La Martinique.

<sup>58</sup> L'imprimeur a commis une faute typographique par rapport au récit manuscrit de Pierre Issanchon. Il ne s'agit pas de l'île de la Dominique, mais bien celle de l'île de Saint-Domingue.

De la Martinique, dix jours après le naufrage du vaisseau le *Notre-Dame de Bonne Espérance*, le comte de Blénac, gouverneur général des Iles d'Amérique, adresse une lettre à Colbert, en date du 31 mai 1687<sup>59</sup>, afin de tenir les autorités royales informées. Nous en reproduisons la transcription intégrale :

*Led. Sr Comte de Blenac le 31 may 1687*

*Le Cap<sup>ne</sup> Peyssonnel qui portoit aux Isles 80 Religionnaires, 100 forçats et 20 soldats a perdu son navire proche de la Cabesterre, mais on ne scavoit pas encore le nombre de ceux qui se sont sauvez de ce naufrage, Il en envoyera un verbal incessamment.*

*Les Peuples sont fort estonnez de ces envoys, Les forçats<sup>60</sup> sont accablez d'années et d'incommoditéz, et absolument inutiles.*

*Les Religionnaires seront fascheux et les habitans craignent avec raison que lorsqu'ils auront connû le pays, Ils n'enlevent leurs negres, et ne les emmenent chez les anglois, veu la facilité qu'il y a de trouver des canots et l'impossibilité de garder les Isles.*

*On doute que puisque l'on na pô les contenir en France ; on le puisse fer dans les Isles, et qu'il n'en arrive des fascheuses suites.*

*Il faut remarquer sur cela qu'on ne peut establir personne qu'il nayt d'avance des vivres pour dix huit mois, pour pouvoir attendre la récolte de ce qui aura esté planté, et des serpes, des houx, et des haches pour travailler aux deffrichemens, ce que pas un deux n'a.*

Voyant la situation, Pierre Issanchon, fort avisé, parvient à se cacher dans l'île, pendant plusieurs jours. Cela, dans l'attente du départ d'un vaisseau rochelais à destination d'un port de Hollande, aux Provinces-Unies, qui devait le prendre à son bord.

*Je fus caché pendant dix jours chés les personnes qui m'avoient procuré lesusdit Vaisseau, lesquels me fournirent les allimens necessaires pendant ledit temps.*

*Ledit Vaisseau partit de la Martinique le 17. de Juin, & arriva au Havre de Grace en Normandie, le 17. Aoust suivant.*

Après deux mois de voyage en mer, Pierre Issanchon, débarque donc le 17 août 1687 au Havre. Il y demeure onze jours, avant de gagner Dieppe. Etant très prudent, pour ne pas se faire arrêter par les patrouilles de soldats, *ayant auparavant échappé d'entre les mains du*

---

<sup>59</sup> Archives nationales d'Outre-mer (ANOM), COL <sup>8A</sup> 4, f<sup>o</sup> 256-257, (transcription d'après l'original manuscrit). Secrétariat d'Etat à la Marine - Correspondance à l'arrivée en provenance de la Martinique 1677-1690). Le premier feuillet de la liasse, f<sup>o</sup> 249, est intitulé *Extraict des lettres des Isles de l'Amérique écrites depuis le 15 aoust 1686 jusqu'au 6<sup>e</sup> may 1687.*

<sup>60</sup> ANOM COL <sup>8A</sup> 4, f<sup>o</sup> 259, § 20 (transcription d'après l'original manuscrit) : *Led. Sr Comte de Blenac*, écrit peu après :

*Les galeriens qui ont esté envoyez a la Grenade y sont arrivez, et partie ont esté engagez comme on peut voir par l'Etat quil envoie.*

Et : ANOM COL <sup>8A</sup> 4, f<sup>o</sup> 259, § 21 (transcription d'après l'original manuscrit) :

*Il envoie aussy quelques remarques que le cap.<sup>ne</sup> du vaisseau qui portoit ces galeriens a faites, sur un banc qui est aupres de la Grenade, et donc les cartes ne font aucune mention.*

*Il doit envoyer un Pilote habile sur les lieux pour en estre informé plus particulieremen.*

*Major dudit Dieppe, & par deux fois de celles des Soldats, qui ne demandent que de l'argent, il y séjourne trois semaines.*

Enfin, Pierre Issanchon parvient à embarquer le 17 septembre suivant, à deux lieues dudit Dieppe pour gagner l'Angleterre. Et, le 25 septembre 1687, il écrit : *J'arrivai en cette ville de Londres le 25. de ce mois accompagné de plus de quarante personnes.*

Il ajoute à la fin de son récit : *Tous ceux qui se sauverent à la reserve des trois ci-dessus<sup>61</sup>, étoient à la Martinique, lorsque j'en partis éloignés les uns des autres.*

Il n'y a pas eu plus trente forçats survivants. Lors du naufrage, un écrivain du roi, un écrivain du vaisseau, trois ou quatre matelots, quatre soldats et deux passagers volontaires sont morts noyés<sup>62</sup>.

Ainsi, Pierre Issanchon, a réchappé du naufrage du vaisseau le *Notre-Dame de Bonne Espérance*. Il a pu, grâce à la complicité de certaines personnes bienveillantes (peut-être des nouveaux convertis), et capitaine de navire probablement huguenot, regagner la France, puis s'établir dans un pays du Refuge. C'est donc en Angleterre, à Londres, qu'il se retrouve le 25 septembre 1687. Il rédigea sa relation, le 15 octobre suivant. Celle-ci nous est fort précieuse car son récit illustre le sort des religionnaires déportés.

Pierre Issanchon a fort heureusement dressé une liste des patronymes de ses coreligionnaires qui sont morts de maladie pendant la traversée, noyés lors du naufrage ou peu après ; et ceux qui ont pu survivre à la catastrophe<sup>63</sup>.

Dix-neuf religionnaires, (quatorze hommes et cinq femmes) vont mourir de maladie pendant la traversée. Les conditions d'hygiène, la promiscuité et leur mauvais état de santé était dû aussi aux mauvais traitements subis lors de leur emprisonnement dans les cachots des prisons pour les forcer à abjurer.

- **Hommes morts de maladie** :

- Gabriel André Vignur (sic) de La Tour, des Cévennes, (le sr Gabriel André, viguier, de la Tour), [Gabriel André, viguier de la Tour]
- M. de Boisebar, gentilhomme, du Vigan, (M. de Fouquet sieur de Boizebars)<sup>64</sup>, [M. Jacques de Fouquet de Boizebars]<sup>65</sup>, (cf. compléments)
- Jaques Bonnet, des Cévennes, (Jacques Bonnet des Cévennes), [Jacques Bonnet]
- Henry Durand, des Cévennes, (Henry Durand, corroyeur, de Saint-Jean de Gardonnenque), [Henry Durand, corroyeur, de Saint-Jean-du-Gard]

---

<sup>61</sup> *les Sieurs Serre [ou Serres], Lerpiniere, & Pellat.*

<sup>62</sup> Pierre Issanchon indique dans son récit : *Pour des Forçats il ne s'en est pas sauvé plus de trente. De l'équipage il ne s'est perdu que trois ou quatre Matelots, l'Ecrivain du Roy nommé M. du Breül qui étoit du côté de Paris, & l'Ecrivain du Vaisseau nommé M. Latasse du côté de Bourdeaux, qui étoient malades depuis 8. ou 10. jours. Il se noya aussi trois ou quatre Soldats & deux Passagers volontaires.*

<sup>63</sup> Nous reproduisons la liste de ces patronymes dans l'ordre alphabétique. Par parenthèse, nous indiquons la version d'Etienne Serres et précisons celle, réelle ou plus probable [entre crochets]. Les origines géographiques sont indiquées telles qu'elles le sont dans les relations.

<sup>64</sup> Etienne Serres précise qu'il s'est trouvé emprisonné dans le même cachot à Montpellier avec M. de Fouquet, sieur de Boizebars gentilhomme, du Vigan..

<sup>65</sup> Charles BOST, *Les Martyrs d'Aigues-Mortes. Appendice III, Liste des prisonniers et des prisonnières des Prisons d'Aigues-Mortes 1686 -1766*, Paris, 1922.

- Jaques Finiel, des Cévennes<sup>66</sup>, (Finel facturier de laine de Sumène) [Jacques Finiel, facturier de laine de Sumène], (cf. compléments)
- Gruillet le père, des Cévennes, (Gruillet le père), (cf. compléments)
- Pierre Lause, chaussetier de Nîmes, (Maître Pierre Lause Chaussetier de Nîmes)
- Jean Jonquet, [demeurant] à dix lieues de Nîmes, (Jean Jonquet, de Nîmes)
- Jaques Huc, maréchal, des Cévennes, (Jacques Hue, maréchal, de Florac), [Jacques Huc, maréchal-ferrant]
- François Martin, tanneur, de Nîmes<sup>67</sup>, (le sr Martin, de Nîmes), (cf. compléments)
- M. Mathieu fils, intendant et juge du duché de Duras, (M. Mathieu avocat de Duras proche de Bordeaux), [Henri de Matthieu de Monramé, fils, avocat], (cf. compléments)
- Le nommé Pascal, des Cévennes, (le nommé Pascal, des Cévennes)
- François Ricard, de Lassalle, (Maître Ricard) blancher, de Saint-Bauzille-d'Hérault<sup>68</sup>, [François Ricard, blancher, (ou corroyeur) de Saint-Bauzille-de-Putois], (cf. compléments)
- Annibal Roubaud, écrivain, des Cévennes, (le sr Annibal, chantre de saint-Gilles), (cf. compléments)

- **Femmes mortes de maladie** :

- La veuve Bosc, & sa soeur, de Montpellier, (la veuve Bosc, & sa soeur, de Montpellier, demoiselles de Bosc et Cavalière), [Mme Bosc et Mlle de Cavallé, soeurs], (cf. compléments)
- Françoise Cabrit, des Cévennes, (Françoise Cabrit, des Cévennes)
- Mlle Feragut, veuve d'un ministre, de Nîmes, (Mademoiselle de Ferraguet) [Ferragut]<sup>69</sup>, (cf. compléments)
- Marthe Roque, fille de la veuve Roque, de La Salle, (Marthe Roque de La Salle), [ou Roques], (cf. compléments)

Trente-six religionnaires (quinze hommes et vingt-et-une femmes) vont mourir lors du naufrage.

- **Hommes noyés** :

- Jaques Alloger, facturier de Nîmes, (Jacques Aloger, facturier de Nîmes), [Jaques Alloger]
- François Chapelle, des Cévennes, (François Chapelle)
- Jaques Crozier, marchand de Ville-Neuve-de-Berg, en Vivarets, (M. Crouzier, marchand du Vivarais), [Jacques Crozier, marchand de Villeneuve-de-Berg, en Vivarais], (cf. compléments)
- M. Daudé, ci-devant officier, du côté d'Anduse, (M. Daudé, de la Ville d'Alais), (cf. compléments)
- Pierre Fesquet, des Cévennes, (Pierre Fesquet)
- Jean Fontane, marchand, d'Anduse, (Jean Fontaine, marchand de la Gardonnenque)<sup>70</sup>, [Jean Fontane ou Fontaine, marchand, de Saint-Jean-du-Gard]

<sup>66</sup> op. cit., Charles BOST, *Les Martyrs d'Aigues-Mortes*.

<sup>67</sup> op. cit., Charles BOST, *Les Martyrs d'Aigues-Mortes*.

<sup>68</sup> op. cit., Charles BOST, *Les Martyrs d'Aigues-Mortes*.

<sup>69</sup> BSHPF, vol LV, 1906.

<sup>70</sup> la Gardonnenque, lieu dénommé par la suite Saint-Jean-du-Gard.

- Jean Pierre Gras, des Cévennes, (Jean Pierre Gras ), cf. compléments)
- M. Guy, bourgeois, de Bederieux en Languedoc, (M. Guy, bourgeois, de Bédarieux), [Pierre Guy, bourgeois, de Bédarieux ], (cf. compléments)
- Pierre Huc, d'Anduse, (Pierre Hue, facturier d'Anduze), [Pierre Huc]
- Anthoine Malzac, des Cévennes, (Anthoine Malzac, des Cévennes)
- Laurans Mazel, des Cévennes, (Laurent Mazel), [Laurent Mazel, des Cévennes]
- Pierre Roque, tailleur, des Cévennes, (Pierre Roque, tailleur)
- Pierre Roux, de Nismes, (Pierre Roux, cardeur de Nîmes)
- Guillaume Renaud, des Cévennes, (Guillaume Reynaud, des Cévennes)
- Raymond Tourrenc, des Cévennes, (Raimond Tourrene ) [Tourrenc]

- **Femmes noyées** :

- La veuve de M. Arnaud, ministre, des environs de Nismes, (Madame d'Arnaud, veuve de M. Arnaud, ministre de Beauvert), [Vauvert], (cf. compléments)
- Dauphine & Louise Arnaud, soeurs dudit M. Arnaud, (Dauphine & Louise Arnaud, ses belles soeurs), (cf. compléments)
- Mademoiselle Baldine, (Mademoiselle Baldine, de Vendémian), [Baldi ou Baldy]<sup>71</sup>
- (Jeanne Bessonne, de La Salle), [ajouté par Etienne Serres dans sa liste], cf. Ressonne ?
- La veuve Bonami, du Poitou, (Mademoiselle de Bonneami, du Poitou), [Bonami]
- Mlle Esperte, de Puylaurens, (Mademoiselle Anne Expert, de Puy Laurens en Languedoc), [Expert]<sup>72</sup>, (cf. compléments)
- La veuve Donnadiou, cordonnier, de Nismes, (la veuve Donnadiou, cordonnier, de Nîmes)
- La veuve Dumas, d'Anduse, (la femme de Dumas, d'Anduze), cordonnier de Nîmes
- Gradelle, des Cévennes, (la Veuve de maître Gardelle fondateur de Montpellier), [ou Gradelle] (cf. compléments)
- La femme de Guillaume de La Combe, de La Salle, (la femme de Guillaume La Combe, de La Salle)
- Marie Laune, de Nismes (Marie Laune, de Nîmes)
- La veuve du susdit Lause, de Nismes, (la veuve de Lause, de Nîmes)
- Madon Joyeuse, des Cévennes, (Madelaine Joyeuse, des environs de Nîmes)
- Passette, de Nismes, (Passette de Nîmes)
- Jeanne & Isabeau Peyriques, de Saint-Ambroise<sup>73</sup> en Cévennes, (Jeanne et Isabeau Peyrigues, soeurs, de St-Ambroix), [Peyriques], (cf. compléments)
- Ressonne, des Cévennes, [ne serait-ce pas Jeanne Bessonne, de La Salle d'après Etienne Serre ?]
- La veuve Roque, de La Salle, en Cévennes, (la veuve de Roque, de La Salle)
- Jeanne & Isabeau Roque, ses filles, (Jeanne et Isabeau Roques, ses filles)
- Mieugue, des Cévennes, (Isabeau Mienne d'Anduze), [Isabeau Mieugue, d'Anduze]<sup>74</sup>

<sup>71</sup> Cf. BSHPF, vol . XXVII, 1878, p. 83.

<sup>72</sup> Cf. BSHPF, vol VI, 1857, p. 382-383.

<sup>73</sup> Saint-Ambroix.

<sup>74</sup> Cf. BSHPF, vol VI, 1857, p. 383.

Quarante-cinq religionnaires (quarante-et-un hommes et quatre femmes)<sup>75</sup> vont réchapper du naufrage. Mais l'un d'eux<sup>76</sup>, va mourir deux jours plus tard.

**- les hommes qui se sauvèrent, sont :**

- Pierre Amblar, des Cévennes, (Pierre Amblard, de Généragues)
- Jaques Bernard, de Nîmes, (Jaques Bernard, de Nîmes), (cf. compléments)
- Nicolas Audiger, des Cévennes, (Nicolas Andiger), [Audiger]
- Jean & Isaac Boisson frères, de Nîmes, (Jean et Isaac Bouisson, facturiers de laine), [Boisson], (cf. compléments)
- Claude Bourdy, des Cévennes, (Claude Bourdy)
- Pierre Brun, de Nîmes, (Pierre Brun), (cf. compléments)
- André Cerés, des Cévennes, (cf. compléments)
- Pierre du Clos, de Nîmes, (Pierre Duclos), (cf. compléments)
- Jaques du Cros, des Cévennes, (Jacques Ducros), (cf. compléments)
- Foucaran Fabre, des Cévennes, (Fulcrand Fabre), [Fulcrand Fabre], (cf. compléments)
- David Fesquet, des Cévennes, (David Fesquet)
- Jaques Fontane, des Cévennes, (Jacques Fontane, de Saint-Paul), (cf. compléments)
- M. Goiran, d'Uzès, (le sieur Gouiraud, "Goirand", de la ville d'Uzès), [Goirand]
- (le Sieur Pierre Issanchon, chirurgien de Montauban), [ajouté par Etienne Serres dans sa liste], (cf. compléments)
- Jaques Gras, des Cévennes, (Jaques Gras), (cf. compléments)
- Claude Gruillet, fils, des Cévennes, (Grulhet, fils), [Gruillet], (cf. compléments)
- M. Guiraud, ci-devant officier, de Nîmes. (M.) Guiraud, lieutenant de cavalerie, de la Ville de Nîmes), [M. Charles Guiraud, lieutenant de cavalerie, de la Ville de Nîmes), (cf. compléments)
- Claude Jurand, des Cévennes, (Claude Juran, de Vallez) [Jurand]
- Guillaume de La Combe de La Salle, des Cévennes, (Guillaume Lacombe de La Salle), (cf. compléments)
- M. Jeune, de Ville-neuve-de-Berg, en Vivarets, (le sieur Charles Le Jeune, bourgeois de Villeneuve-de-Berg), [Charles Le Jeune]
- Jean Antoine la Fon, des Cévennes, [Lafon]
- Daniel Latge, proche de Montpellier, (Daniel Laget, de Montpellier), [Latget], (cf. compléments)
- M. Lerpiniere, proposant, de Sommières [sic, au lieu de Saumur], (M. de Lerpinière, de Saumur), [Etienne Lerpiniere, proposant, de Saumur], (cf. compléments)
- Charles Marcou, des Cévennes, (Charles Mercou), (cf. compléments)
- Jean Martin, des Cévennes, (Jean Martin), (cf. compléments)
- Jean Maizac, des Cévennes, (Jean Malzac des Cévennes), [Malzac]
- Anthoine Mazel, des Cévennes (Anthoine Mazel)
- Jean Mazairac, des Cévennes, (Jean Mazeirac, des environs d'Alais), (cf. compléments)

---

<sup>75</sup> L'une d'elle, Louise Seguin, épouse de David Vedel, n'était pas condamnée à la déportation, mais était passagère.

<sup>76</sup> Jaques Bernard, de Nîmes, mourra deux jours après le naufrage, comme le mentionne Pierre Issanchon, malade, épuisé et très atteint par de graves brûlures occasionnées par le soleil, quand il est resté de nombreuses heures agrippé à une pièce de bois qui flottait sur la mer...

- M. Mazauri, marchand, d'Anduse, (le sieur Mazauric, de la ville d'Alais), [Mazauric]
- Pierre Michel, voiturier, de Nismes, (Pierre Michel, voiturier), (cf. compléments)
- M. Nouvel, marchand, de Nismes, (M. Nouvel, marchand, de Nîmes), (cf. compléments)
- Pierre Orange, de Nismes, (Pierre Lorange, maître bastier), [ou Orange], (cf. compléments)
- M. Pellat, chirurgien, de Sommières, (Pelat chirurgien, de Sommières), (cf. compléments)
- Jaques Pu, des Cévennes
- Antoine Turc, des Cévennes, (Antoine Ture, de Saint-Etienne, des environs du Vigan), [Antoine Turc], (cf. compléments)
- François Sallendre, de La Salle, des Cévennes, (François Salendres, de La Salle), (cf. compléments)
- Le nommé Terrieu, de Nismes, (le nommé Lerrieu), [Terrieu], (cf. compléments)
- Scipion de Saint Etienne, des Cévennes
- M. Serre, de Montpellier, [Etienne Serres], (cf. compléments)
- David Vedel, de Clarensac, (Daniel Vedel, de Clarensac), (cf. compléments)

**- les femmes qui se sauvèrent, sont :**

- Alogere, de Nismes, (la femme de maître Alanger), [Alloger]
- Jalaberte, de Nismes, (Marguerite Passe, femme d'Anthoine Jalabert de Nîmes), [Jalabert], compléments)
- Une nommée Suzanne, des Cévennes, (la nommée Suzanne, de Saint-Hippolyte)
- La femme du susdit Vedel, de Clarensac, (la femme de Vedel, de Clarensac), [Louise Séguin]<sup>77</sup>, (cf. compléments)

Ainsi de la centaine de religionnaires se trouvant à bord du vaisseau le *Notre-Dame de Bonne Espérance*, quarante-quatre seulement auront survécu au naufrage.

Elisabeth ESCALLE

<b>SOURCES</b>
----------------

- Elisabeth ESCALLE : *Les religionnaires fugitifs du colloque de Montpellier (1685-1710)*, Université Paris IV, 1991, deux volumes. Mémoire présenté pour l'obtention d'un DEA d'Histoire moderne et contemporaine.
- *Relation véritable de ce qui s'est passé dans la traversée du Vaisseau nommé l'Espérance, du port de trois cens tonneaux, commandé par le Capitaine Peysonnel, chargé de cent Protestans François hommes & femmes, & cent Forçats Papistes incapables de servir dans les Galères, qu'on transportoit aux Iles de l'Amérique*, Pierre Issanchon, chirurgien de

---

<sup>77</sup> Généalogie et Histoire de la Caraïbe, G.H.C. Numéro 77, décembre 1995, p. 1504. Eliane Dubost : *Un protestant déporté à la Martinique*. Il s'agit de Louise Séguin, passagère volontaire, embarquée pour suivre son mari condamné à la déportation.

Montauban, le 15 octobre 1687. Cette relation est reproduite et publiée par le pasteur Pierre Jurieu, dans sa *IV<sup>e</sup> Lettre pastorale, seconde année, Rotterdam, Abraham Acher Marchand Libraire près la Bourse, 1688.*

- Pierre JURIEU, *Lettres pastorales adressées aux fidèles de France qui gémissent sous la captivité de Babylone, seconde année, à Rotterdam, chez Abraham Acher Marchand Libraire près la Bourse, 1688, avec privilege de nosseigneurs les Etats, (BPF 8° 27263).*

Une réimpression plus récente est également consultable, sous la cote BPF 4° 3417.

- Eugène et Emile HAAG, *La France Protestante*, tome VI, Paris, 1856, Joël Cherbuliez, Libraire-Editeur à Genève.
- *Un déporté pour la foi : quatre lettres du sieur Serres de Montpellier, prisonnier à Aigues-Mortes et déporté aux Antilles après la Révocation de l'Edit de Nantes, contenant quatre relations véritables du sieur Serres de Montpellier touchant ce qui s'est passé de remarquable dans sa Prison en France pour fait de Religion ; Dans son Voyage de l'Amérique en qualité de Prisonnier pour le mesme sujet, avec les circonstances au vrai du triste naufrage que fit le Vaisseau où il étoit ; Sa captivité tandis qu'il a été dans l'Amérique; et sa délivrance, lors qu'il en est sorti. A Amsterdam, chez Paul Marret, dans Hal-Steeg ou rue des Cordonniers, 1688 (première édition).*

Cet ouvrage publié par le pasteur Matthieu LELIÈVRE en 1881, est une réédition de celle de 1688, Paris, Librairie évangélique, 1881,

Un exemplaire est conservé à la Bibliothèque de l'Histoire du Protestantisme Français, sous la cote BPF 8°10697.

- *Première relation du temps de la cruauté et de la durée de la prison du sieur Serres en France, [Les prisons de Montpellier et d'Aigues-Mortes], p. 1-38.*
- *Deuxième relation du sieur Serres contenant son voyage dans l'Amérique, avec les circonstances au vrai de ce qui s'est passé dans le naufrage du vaisseau qui l'y devait porter, [La traversée et le naufrage], p. 39-92.*
- *Troisième relation du sieur Serres contenant sa captivité dans l'Amérique, [La Martinique et Saint-Domingue], p. 93-124.*
- *Quatrième relation du sieur Serres contenant sur le sujet de sa délivrance, [L'évasion et le retour en Europe], p. 125-151.*
- Charles BOST, *Les Martyrs d'Aigues-Mortes. Appendice III, Liste des prisonniers et des prisonnières des Prisons d'Aigues-Mortes 1686-1766*, Paris, 1922.
- Archives nationales d'Outre-mer (ANOM), Secrétariat d'Etat à la Marine - Correspondance à l'arrivée en provenance de la Martinique 1677-1690). Le premier feuillet de la liasse f° 249 est intitulé *Extraict des lettres des Isles de l'Amérique écrites depuis le 15 aoust 1686 jusqu'au 6<sup>e</sup> may 1687*. ANOM COL <sup>8A</sup> 4.
- Eliane DUBOST, *Un protestant déporté à la Martinique*, in *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*, (G.H.C), n° 77, décembre 1995, p. 1504.

## RELATION DE PIERRE ISSANCHON CHIRURGIEN DE MONTAUBAN

Transcription intégrale de la relation de Pierre Issanchon, chirurgien de Montauban, en date du 15 octobre 1687, reproduite, et publiée par le pasteur Pierre Jurieu dans sa *IV<sup>e</sup> Lettre Pastorale*, Rotterdam, 1688.

*RELATION VERITABLE DE CE QUI S'EST<sup>78</sup> passé dans la traversée du Vaisseau nommé l'Espérance, du port de trois cens tonneaux, commandé par le Capitaine Peysonnel, chargé de cent Protestans François hommes & femmes, & cent Forçats Papistes incapables de servir dans les Galères, qu'on transportoit aux Iles de l'Amérique.*

*Ledit Vaisseau partit le 12. Mars de la présente année 1687. avec le susdit nombre, 35 hommes d'Equipage, 23. Soldats, & cinq ou six Passagers Volontaires.*

*La traversée a été de deux mois, cinq ou six jours, sçavoir 38. ou 39. jours sur la Mediteranée par le mauvais temps qu'il faisoit, ce qui obligea de relâcher deux fois. La première fut dans un lieu nommé La Roquette, sur la Coste d'Espagne, où étoient quatre Vaisseaux Hollandois qui attendoient un temps favorable pour continuer leur route. Deux François Officiers dans un desdits Vaisseaux Hollandois eurent la curiosité d'aller visiter ledit Vaisseau François, pour sçavoir le sujet de son voyage. L'un desquels nommé M. Bousige, se trouva parent de deux jeunes Demoiselles de S. Ambroise en Cevenes, nommées Peyriques, ausquelles il fit quelques liberalitez, à son départ, pria ledit Capitaine Peysonnel d'en avoir un soin particulier, ce qu'il fit dans les occasions.*

*Le second relâche fut à Gibraltar, pour prendre les rafraîchissemens necessaires pour les malades qui étoient en grand nombre pour lors, non seulement à cause du mauvais temps, mais aussi pour n'être pas accoûtumés à de tels voyages.*

*Il est mort pendant la traversée dix-neuf personnes, sçavoir quatorze hommes & cinq femmes.*

*Les Hommes morts de maladie, sont*

*M. Mathieu fils, Intendant et Juge de la Duché de Duras. M. de Boisebar Gentilhomme du Vigan. François Martin, Tanneur de Nismes. Pierre Lause Chaussetier de Nismes. Guillet le pere. Jaques Bonnet. Jaques Huc, Mareschal. Annibal Roubaud, Ecrivain. Jaques Finiel. Henry Durand. Le nommé Pascal. Gabriel André Vignur de La Tour. François Ricard de la Salle. Ces neuf des Cevenes. Jean Jonquet à dix lieuës de Nismes.*

*Les Femmes mortes de maladie, sont*

*Mlle Feragut veuve d'un Ministre de Nismes. La veuve Bosc, & sa soeur, de Montpellier. Marthe Roque fille de la veuve Roque, de la Salle. François Cabrit, des Cevenes.*

---

<sup>78</sup> Ces mots sont bien reproduits en lettres capitales dans l'original du récit de Pierre Issanchon, chirurgien de Montauban, en date du 15 octobre 1687, publié par le pasteur Pierre Jurieu.

*La nuit du jour de la Pentecoste entrant au Lundi, sur les deux heures après minuit, étant à une lieuë & demie loin de terre, vis à vis une petite Ile, dépendante de la Martinique qui n'est encore habitée que par quelques Sauvages, ledit Vaisseau fut entierement brisé sur des Roches, par la malhabilité du Capitaine & du Pilote, qui ne se croyoient pas si près de terre. Ceux des Protestans qui sont peris dans ce naufrage, sont :*

*Hommes noyez*

*M. Guy, Bourgeois de Bederieux<sup>79</sup> en Languedoc. M. Daudé, ci-devant Officier du côté d'Anduse, Jaques Crozier, Marchand de Ville-neuve de Berg en Vivarets. Jaques Alloger, Facturier de Nismes. Jaques Bernard de Nismes. Pierre Roux de Nismes. Jean Fontane, Marchand d'Anduse. Pierre Huc d'Anduse. Pierre Roque, Tailleur. Jean Pierre Gras. François Chapelle. Laurans Mazel. Pierre Fesquet. Guillaume Renaud. Anthoine Malzac. Raymond Turrenc. Ces huit des Cevennes.*

*Femmes noyées*

*La veuve de M. Arnaud, Ministre des Environs de Nismes. Dauphine & Louise Arnaud, soeurs dudit M. Arnaud. La veuve Bonami, du Poitou. La veuve du susdit Lause, de Nismes. La veuve Roque de la Salle en Cevennes. Jeanne & Isabeau Roque ses filles. Mademoiselle Baldine. Mlle Esperte, de Puylaurens. Ressonne, des Cevennes. Passette, de Nismes. Jeanne & Isabeau Peyriques de Saint Ambroise en Cevennes. Madon Joyeuse, des Cevennes. Marie Laune, de Nismes. La veuve Donnadiou, Cordonnier de Nismes. La veuve Dumas d'Anduse. La femme de Guillaume de La Combe, de la Salle. Gradelle, des Cevennes. Mieugue des Cevennes.*

*Ceux qui se sauvèrent, sont :*

*M. Guiraud, ci-devant Officier de Nismes. M. Nouvel, Marchand de Nismes. Jean & Isaac Boisson freres, de Nismes. Pierre Michel, Voiturier de Nismes. Pierre Brun de Nismes. Le nommé Terrieu de Nismes. Pierre Orange de Nismes. M. Jeune, de Ville-neuve de Berg en Vivarets. M. Mazauri, Marchand d'Anduse. Claude Jurand. François Sallendre de la Salle. Antoine Turc. Scipion de Saint Etienne. Jean Mazairac. Claude Bourdy. Guillaume de La Combe de la Salle. Jean Martin. Jaques Pu. Jaques Gras. Pierre Amblar. Jaques du Cros. Jaques Fontane. Ces treize des Cevennes. M. Goiran d'Uzés. André Cerés. Foucaran Fabre. Jean Maizac. Anthoine Mazel. David Fesquet. Ces cinq des Cevennes. David Vedel, de Clarensac. Pierre du Clos, de Nismes. Daniel Latge, proche de Montpellier. Nicolas Audiger. Claude Gruillet, fils. Charles Marcou. Jean Antoine la Fon. Ces quatre des Cevennes. M. Serre, de Montpellier. M. Lerpiniere, Proposant de Sommières. M. Pellat, Chirurgien de Sommieres.*

*Les femmes qui se sauvèrent, sont :*

*Alogere, de Nismes. Jalaberte, de Nismes. La femme du susdit Vedel, de Clarensac. Une nommée Suzanne, des Cevennes.*

*Il y en eut trois ou quatre des susdits qui se sauverent dans les Chaloupes parmi une partie des Matelots ; & le Capitaine qui se jetta dans la mer pout joindre ladite chaloupe qui étoit éloignée du Vaisseau d'environ vingt cinq à trente pas.*

---

<sup>79</sup> Il s'agit en réalité de Bédarieux, ville située à une quinzaine de kilomètres au nord de Béziers et à l'ouest de Montpellier.

*Quant aux autres ils abordèrent l'Isle ledit jour de Lundy en diverses fois, étant portés sur des pieces du débris dudit vaisseau à la faveur de la mer & du vent qui les pousoient à terre. Je me trouvay en compagnie de trente cinq Personnes dans un endroit qui n'est habité que par les Sauvages, & en petit nombre, & après avoir costoyé ladite Isle jusques à la nuit, sans rencontrer personne. Nous trouvâmes enfin du feu que les Sauvages avoient allumé dans le Bois quelques temps auparavant, que nous transportâmes dans un endroit de ladite Isle, qui nous sembla le plus commode pour passer la nuit avec moins de danger des serpents qui sont assés communs dans ce pays-là : & comme la faim nous pressoit, nous ramassâmes quelques limassons sur le bord de la mer qui nous servirent d'aliments pendant deux fois 24. heures. Vers la minuit du Lundy venant au Mardy nous fumes visités par trois ou quatre Sauvages, qui nous parurent assés touchés de nôtre malheur, quoi que nous leur ressemblassions beaucoup, puisque nos habits étoient fort semblables au leurs.*

*Il nous firent present de quelques peu de Casave qui est leur pain ordinaire, quelque petit poisson & un peu d'eau qui n'auroit pas été suffisant pour quatre personnes. Le Mardy ledit Capitaine Peysonnel nous ayant rencontré la plupart nuds, les autres en chemise seulement ; donna ordre pour nous faire porter chés les François qui n'étoient éloignés que d'une petite lieüe de cet endroit là, où nous ne pouvions aller que par bateau. Nous fîmes chés ces gens-là jusques au 20. dudit mois mangeant à leur ordinaire.*

*Ledit jour 20. May nous fîmes à un lieu nommé le Cudesac de la Trinité à quinze lieües du fort S. Pierre, lieu de la résidence de M. le Comte de Blenac General de la Martinique & Isles voisines qui dépendent de celle-là. Le 22 dudit mois de May M. le Major se trouva audit Cudesac de la Trinité, où nous avons été assemblés par son ordre.*

*Nous fîmes dispersés chés les habitans du voisinage deux ou trois au plus dans chacune habitation, avec ordre de nous fournir les alimens necessaires pour notre subsistance, & nous faire traiter de la brûlure du Soleil qui nous avoit fait élever des vessies par tout le corps, accompagnées de grandes douleurs.*

*Il mourut de ladite brûlure un de nos Protestants nouveau, Jaques Bernard que j'ay écrit au rang de ceux qui s'étoient noyés parce qu'il mourut deux jours après s'estre échappé de la Mer & fut laissé dans le même endroit, où la mer transportoit ceux qui s'étoient noyés.*

*Aprés être gueris il y en eut la plus grande partie, qui se transporterent au Fort S. Pierre, croyant d'y faire quelque profit, quinze ou vingt d'iceux se retirerent dans un Magasin, qui leur fut donné pour leur servir de retraite pendant qu'ils cherchoient à se placer, & pour leur subsistance quelques Capitaines Rochelois qui avoient été de la R. leur firent present de Biscuit & de boeuf salé. Messieurs les Jesuites furent leur rendre visite avec de grandes offres de services qu'ils accompagnerent de quelques charités qu'ils leur firent ; mais tout cela ne tendoit qu'à découvrir ceux qui n'avoient pas fait abjuration, comme il fut reconnu dans la suite du tems, car ayant sçû que les Sieurs Serre Lerpiniere, & Pellat ci-dessus nommés n'avoient pas abjuré, ils les solliciterent de le faire par plusieurs douceurs qu'ils leurs faisoient esperer, mais voyant que toutes ces promesses ne servoient de rien, ils employerent l'autorité dudit Comte de Blenac General qui les envoya querir par ses gardes.*

*Ils furent mis dans un cachot le 9 de Juin & abjurent 24. heures après, sous promesse de les laisser dans la Martinique en liberté, mais ils furent trompés dans leurs esperances, car au lieu de les y laisser ils furent envoyés cinq ou six jours après dans l'Isle S.*

*Dominique<sup>80</sup>, à deux cens lieües de la Martinique, habitée par les François & Espagnols par égales portions.*

*Le traitement cy-dessus m'obligea à travailler à ma seureté, en attendant le départ d'un Vaisseau Rochelois qui me devoit prendre dans son bord, & qui disoit aller en Hollande; ce qu'il n'a pas fait.*

*Je fus caché pendant dix jours chés les personnes qui m'avoient procuré leusdit Vaisseau, lesquels me fournirent les allimens necessaires pendant ledit temps. Ledit Vaisseau partit de la Martinique le 17. de Juin, & arriva au Havre de Grace en Normandie, le 17. Aoust suivant, où je restay 11. jours, & ensuite je fus à Dieppe, & après trois semaines de sejour je m'embarquay le 17. Septembre à deux lieües dudit Dieppe, ayant auparavant échappé d'entre les mains du Major dudit Dieppe, & par deux fois de celles des Soldats, qui ne demandent que de l'argent. J'arrivai en cette ville de Londres le 25. de ce mois accompagné de plus de quarante personnes.*

*Tous ceux qui se sauverent à la reserve des trois ci-dessus, étoient à la Martinique, lorsque j'en partis éloignés les uns des autres.*

*Pour des Forçats il ne s'en est pas sauvé plus de trente. De l'équipage il ne s'est perdu que trois ou quatre Matelots, l'Ecrivain du Roy nommé M. du Breül qui étoit du côté de Paris, & l'Ecrivain du Vaisseau nommé M. Latasse du côté de Bourdeaux, qui étoient malades depuis 8. ou 10. jours. Il se noya aussi trois ou quatre Soldats & deux Passagers volontaires.*

*Signé, Pierre Issanchon, Chirurgien de Montauban.*

*Le 15 octobre 1687.*

*A ROTTERDAM, Chez ABRAHAM ACHER prés la Bourse. Avec Privilege de Nosseigneurs les Etats.*

\* \* \* \* \*

---

<sup>80</sup> Il s'agit en réalité de l'île de Saint-Domingue. (coquille typographique probable dans la reproduction du texte manuscrit).

## ANNEXE II

Transcription intégrale de la lettre *reproduite et publiée* par le pasteur Pierre Jurieu dans sa XIX<sup>e</sup> Lettre pastorale<sup>81</sup> :

*De Cadix ce 17 Avril 1687.*

*MONSIEUR,*

*Je ne doute point que vous ne soyés informé de ce qui se passe en France à l'égard de nos familles qui gemissent sous le joug de la cruelle persecution ; mais peut être que vous n'êtes pas encore informé d'un nouveau genre de persecution que l'on a inventé depuis peu, après avoir épuisé la constance d'un nombre infini de malheureux. Et voyant qu'ils n'avançoient rien, on les envoie aux Iles de l'Amerique sur des vaisseaux du Roy pour y estre vendus au plus offrant : Ces choses font horreur à la nature, que ceux qui se disent Chrétiens vendent des Chrétiens à denier contant : c'est ce que l'on n'a jamais ouy dire que dans ce miserable siecle où nous vivons, ces larmes que j'ay versées, & que je verse à tout momens ne me permettent pas de vous dire tout ce que j'ay veu, étant accompagné de Monsieur vostre fils, & d'un Officier réfugié qui est sur nostre vaisseau. Un vent de tempeste nous a fait relâcher à la rade de Almaria, qui est sur le Royaume de Grenade qui nous y a detenus cinq semaines, & de jour à autre nous y voyons arriver des Vaisseaux d'une & autre nation, que ce mauvais tems obligeoit à chercher un abry. Le sixième d'Avril un vaisseau portant Pavillon de France y étoit arrivé ; dès que le mauvais tems fût passé, Monsieur le Comte de Stirum envoya audit vaisseau François un de ses Lieutenant pour s'informer d'où il venoit, & où il alloit. Nous aprîmes qu'il venoit de Marseille & qu'il alloit à l'Amerique porter des esclaves, ce qui m'obligea à demander la Chaloupe, pour m'aller éclaircir du doute où j'étois, croyant qu'il y avoit dedans des gens de nôtre Religion, comme en effet, cela s'est trouvé que trop veritable. Dès que nous avons esté à bord du François, il nous a fait apporter la Collation, & un moment après nous avons veu paroître quelques Demoiselles, à qui la mort estoit peinte sur le visage, lesquelles venoient en haut pour prendre l'air. Nous leur avons demandé par quelle aventure elle s'en alloient à l'Amerique. Elles ont répondu avec une constance héroïque, Parce que nous ne voulont point adorer la beste, ni nous prosterner devant des Images. Voilà, dirent-elles, nôtre crime. Nous leur avons demandé s'il n'y en avoit point des Cevenes : Elle ont répondu qu'il y en avoit deux, l'une de 15. & l'autre 16. ans qui étoit en bas, & qu'elle étoit d'une ville que l'on appelloit S. Ambroise : ce qui augmenta ma curiosité de les voir. L'une estoit malade à la mort, & sa soeur estoit auprès d'elle pour l'assister de ce qu'elle pouvoit. A ma sollicitation le Capitaine permit que celle qui n'étoit point malade montât. Dès qu'elle parut sur le pont, je vis bien que son visage ne m'étoit point inconnu. Monsieur vostre fils lui demanda, d'où estes-vous, Mademoiselle ? Je suis de S. Ambroise, dit-elle.*

*Comment vous appellés vous ? Je m'appelle Peirique<sup>82</sup>. Il n'en fallut pas davantage pour me persuader que c'étoit mes cousines germaines. J'avois résolu de la laisser parler*

---

<sup>81</sup> Toutefois, il est à souligner que ce ne pourrait être l'auteur de cette lettre qui a communiqué de tels chiffres concernant le nombre des personnes vues à bord du vaisseau. Il faut noter l'inexactitude de certains propos exagérés. S'agit-il d'une erreur typographique de la part de l'imprimeur d'Amsterdam à qui l'on aurait donné une mauvaise copie ? En effet, ceux reproduits sont erronés. Il s'agit bien d'une trentaine de femmes déportées se trouvant à bord du vaisseau le *Notre-Dame de Bonne Espérance*. Nous privilégions les erreurs typographiques des imprimeurs aux Provinces-Unies...

<sup>82</sup> Lire Peyriques.

quelques temps : mais les larmes qui commencerent à couler de mes yeux ne me l'ont pas permis. Je m'approchai d'elle & lui demanday, & bien Mademoiselle, ne me connoissés vous pas ? Au moment qu'elle eut jetté la vûe sur moy : ha ! dit-elle en se jettant sur mon col. est-il possible mon cher Cousin, que je vous voye encore dans mon malheur. Elle ajoûta cent autres choses si touchantes qu'il n'y eût personne du vaisseau qui ne versât un torrent de larmes, du moins de ceux qui les ont en garde. Je demanday au Capitaine permission de voir sa soeur qui ne pouvoit pas monter l'échelle, ce qu'il m'accorda. Je ne fus pas plus tôt au bas que je vis 80. jeunes Filles ou Femmes couchées sur des matelas, accablées de maux : ma bouche fût fermée & je n'eus pas le mot à leur dire. Elles mes dirent les choses du monde les plus touchantes, & au lieu de les consoler elles me consoloyent : & ne pouvant parler, elles me dirent d'une commune voix, nous mettons le doigt sur nos levres, & nous disons que toutes choses viennent de celuy qui est le Roy des Roys ; c'est en celuy là que nous mettons nôtre esperance. D'un autre côté l'on voyoit cent pauvres malheureux accablés de viellesse, & que les tourmens des tirans ont réduits aux abois. Nous en avons vû de toutes sortes, de tous âges, & de toute qualité : il n'y a personne d'épargné. Elles m'ont dit que lorsqu'elles partirent de Marseille, elles étoient 250. personnes, hommes, femmes, filles, & garçons, & qu'en 15. jours il en est mort 18. Il n'y a qu'une Demoiselle qui est du Poitou, tous les autres sont de Nismes ou Montpellier, & aux environs. Un Paysan qui est à demi lieuë de chés nous a soufferts tout ce que l'on peut souffrir : Et comme les cruels ont vû qu'ils ne gagnoient rien, il est mort à la rade de Grenade. Son fils qui étoit dans ce même navire m'a d'abord connu, il s'apelle Griollet<sup>83</sup>, & son village Ceurla, à une lieuë de S. Ambroise. Il y a encore six vaisseaux qui doivent partir de Provence chargés de ces pauvres gens qui n'attendent que le vent pour faire voile. J'ay voulu dire à ma cousine de prendre courage ; Elle me dit, mon Cousin ce n'est pas la mort que j'aprehende, si Dieu me vouloit retirer je sortirois de bien des miseres que j'ay encore à souffrir ; mais je suis resignée à ce qu'il luy plaira m'envoyer. Un jeune Gentilhomme à qui le Capitaine donnait sa table est mort de déplaisir depuis huit jours. Dés que j'ay été de retour aux vaisseaux, & que j'ay fait un détail de ce que je venois de voir, Monsieur le Comte de Stirum en a témoigné bien du chagrin, & m'y a renvoyé avec quelques rafraichissemens de poulles, de vin & autres choses, & même de l'argent ; & s'il n'avoit dépendu de luy de les tirer de la misere, je m'assure qu'il ne s'y feroit en rien épargné.

Mademoiselle vostre soeur est encore errante, à ce que mes cousines m'ont dit, elles ont esté long-temps cachées dans les bois de Deforfre, de Aroubac. Elles, m'ont tant dit de choses qu'il n'est pas à mon pouvoir de vous les exprimer. Le lendemain nous avons levé l'ancre, au point du jour, à mon grand regret. J'ay été pour leur dire adieu, & ce peu de temps que j'ay été, elles m'ont recommandé d'une même voix, Nous vous supplions de vous souvenir de nous dans vos prieres, & que Dieu nous fasse la grace de perseverer jusques à la fin pour avoir part à la couronne de vie. Vous voulés bien, Monsieur, que je vous demande pour ces pauvres malheureux la même chose qu'ils m'on demandée, je m'assure que vous prierez Monsieur des Marais de s'en souvenir : elles me l'ont repeté par cent fois de la maniere du monde la plus touchante. Je finis en me disant tout à vous.

La mère d'un Ministre & sa soeur qui sont aussi dans le même navire m'ont prié de donner de leurs nouvelles à son fils qui est Ministre en Hollande, il s'appelle M. Arnolt<sup>84</sup> de Languedoc. Monsieur vostre fils vous auroit écrit, mais nous avons crû que celle-cy suffiroit pour tout.

---

<sup>83</sup> Il s'agit de Claude Gruillet, fils, des Cévennes.

<sup>84</sup> Lire Arnaud.

## **CONFLITS RELIGIEUX SOUS LA REVOLUTION LE CAS PARTICULIER DU GARD (1789-1801)**

L'Être Suprême, le culte de la Raison, la Constitution civile du clergé, l'Eglise constitutionnelle, les prêtres réfractaires, les guerres de Vendée, vous en avez bien sûr entendu parler ! Cela nous rappelle l'importance du fait religieux dans le déroulement de la Révolution française.

Nos ancêtres pensaient que l'autorité exercée sur le peuple par le roi et la noblesse, le pape et le clergé, venait de Dieu, le créateur du ciel et de la terre. Mais à partir de 1750, ce concept traditionnel est mis à mal par les philosophes des Lumières. Pour eux, l'autorité émane du peuple souverain qui peut la déléguer dans le cadre de contrats. Cette idée est partagée par les révolutionnaires de 1789 qui vont mettre en place des constitutions afin d'encadrer les pouvoirs royaux et ecclésiastiques.

### **Partisans et adversaires de la Révolution**

Les Français accueillent très favorablement la Révolution (prise de la Bastille, abolition des privilèges, Déclaration des droits de l'homme...). Mais le cours des événements les divise rapidement en partisans et adversaires de la Révolution.

Les révolutionnaires prennent une série de mesures concernant l'Eglise catholique. Ils alignent les limites des diocèses sur celles des nouveaux départements. Dans le Gard, le diocèse de Nîmes absorbe ceux d'Uzès et d'Alès qui sont supprimés. Mais surtout, l'Assemblée proclame la Constitution civile du clergé (12 juillet 1790) qui prévoit que les évêques et les prêtres seront élus par des assemblées locales et qu'ils n'auront pas à obtenir du Pape l'investiture canonique.

Cette disposition heurte particulièrement les catholiques. Un prêtre sur deux en moyenne en France, trois sur quatre dans le Gard, refusent la Constitution civile du clergé. Une partie des catholiques se détache de la Révolution et se soulève contre elle.

### **Le cas particulier du Gard au début de la Révolution**

Le Gard se distingue des autres départements. Partout ailleurs, les Français sont quasiment tous catholiques (98%) et les conflits religieux de 1790 opposent des catholiques entre eux. En revanche, dans le Gard, les protestants forment un tiers de la population. Ils ne sont pas directement concernés par la Constitution civile du clergé et se rangent résolument du côté des partisans de la Révolution.

Aussi les contre-révolutionnaires du Gard dénoncent-ils la Révolution comme une entreprise protestante ! Ils se servent de l'antagonisme latent entre les deux communautés pour mobiliser leurs partisans.

### **La Bagarre de Nîmes (13 au 16 juin 1790)**

Les partisans et les adversaires de la Révolution s'opposent à Nîmes du 13 au 16 juin 1790 dans un conflit armé, connu sous le nom de *La Bagarre de Nîmes*.

A Nîmes, les protestants sont minoritaires en nombre (30%) mais détiennent le pouvoir politique, économique et social. Dans les nombreux ateliers et manufactures de la ville, une importante main-d'œuvre catholique est salariée d'un patronat protestant. Les élections municipales de février 1790 se font sur une base confessionnelle et les catholiques remportent une victoire totale.

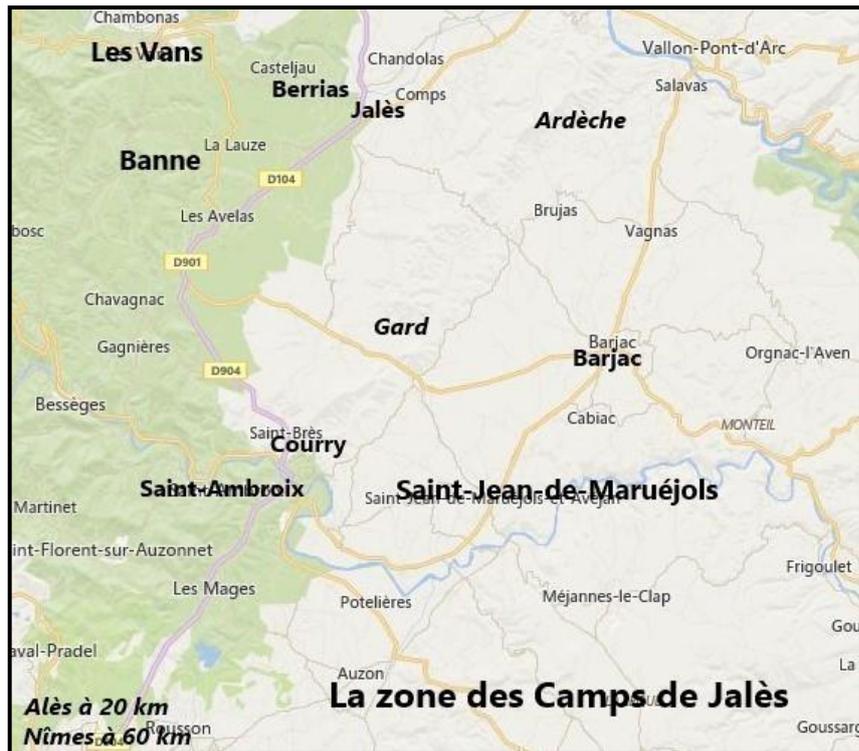
Il s'ensuit de graves affrontements qui ensanglantent la ville du 13 au 16 juin 1790 et font 300 morts catholiques et 90 morts protestants. La municipalité, issue des élections, est destituée.

Ces affrontements laissent des traces profondes chez les catholiques des campagnes, notamment dans le triangle Saint-Ambroix, Barjac, Les Vans, au nord du Gard, aux confins de l'Ardèche. Elles sont à l'origine d'une série de mouvements contre-révolutionnaires, connus sous le nom de *camps de Jalès* (un lieu-dit de la commune de Berrias (Ardèche) à 10 km au nord de Saint-Ambroix).

### **Le premier camp de Jalès (18 août 1790)**

Le premier camp de Jalès (18 août 1790) est une réaction catholique à la *Bagarre de Nîmes*. Plus de 30 000 catholiques en armes, venus des municipalités catholiques du Bas-Vivarais, de l'Uzège et d'Alès, se rassemblent à Jalès dans une assemblée fédérative aux cris de *Vive la Religion catholique, Vive le Roi*. Les esprits s'échauffent. On parle de marcher sur Nîmes *pour punir les égorgeurs*.

Les organisateurs, effrayés par l'ampleur prise par le mouvement, font adopter une motion de soutien aux catholiques de Nîmes et dissolvent, non sans mal, ce premier camp. Ils constituent un comité insurrectionnel secret.



### **La nouvelle Eglise constitutionnelle (1791-1793)**

Au début de l'année 1791, les révolutionnaires installent, difficilement, la nouvelle Eglise issue de la Constitution civile du clergé. Elle est catholique, apostolique mais pas romaine, constitutionnelle.

Dans le Gard, les contre-révolutionnaires boycottent les assemblées qui doivent élire les prêtres constitutionnels. Leur abstention fait qu'une grande partie des votants sont protestants. C'est pain béni pour les opposants qui accusent l'évêque et les curés d'avoir été élus par les protestants.

Les prêtres élus sont mal accueillis dans leur paroisse. La nouvelle Eglise ne réussit pas à s'imposer sur le terrain. Deux ans plus tard, à l'automne 1793, la déchristianisation met fin à son existence.

### **Le deuxième camp de Jalès (19 au 23 février 1791)**

Le deuxième camp de Jalès (19 au 23 février 1791) est un refus de la nouvelle Eglise. 30 000 hommes en armes se rassemblent à Jalès. Le 20 février, ils élisent un général en chef, occupent Saint-Ambroix, placent 800 hommes à Barjac et pillent les maisons protestantes de Saint-Ambroix à Barjac. Leur but est de marcher sur Pont-Saint-Esprit, de s'emparer des canons de la citadelle, de réduire Alès, Uzès et Nîmes et de rallier tous les opposants du Midi.

Mais l'exaltation retombe après le pillage des protestants. Les modérés mesurent les risques d'une sédition. Le général élu ne veut pas de cette aventure. L'armée de Jalès se disperse.

Les patriotes disposent de plusieurs régiments. Trois colonnes marchent sur Barjac, sur Saint-Jean-de-Maruéjols et sur Saint-Ambroix. Elles trouvent le terrain abandonné et prennent Jalès. Le 15 septembre 1791, une amnistie générale est décrétée dans un souci d'apaisement.

### **La fin de la royauté (été 1792)**

L'été 1792 marque la fin de la royauté. Depuis la fuite à Varennes (22 juin 1791), l'autorité du roi est très affaiblie. Louis XVI est déchu le 10 août 1792. La République est proclamée le 21 septembre 1792. Louis XVI est jugé, condamné à mort et exécuté le 21 janvier 1793.

### **Le troisième camp de Jalès ou la conspiration de Saillans (7 au 11 juillet 1792)**

Le troisième camp de Jalès (7 au 11 juillet 1792) est une manifestation de soutien à la monarchie. Les princes émigrés désignent un soldat de métier, le comte de Saillans, pour le diriger. Saillans rassemble les royalistes et les catholiques, prend toutes les dispositions pour que le soulèvement éclate le 15 août 1792 mais, le 6 juillet, les autorités arrêtent un messager et découvrent le complot.

Se voyant déjoué, Saillans décide de brusquer les événements. Le 7 juillet 1792, il s'empare du château de Banne (Ardèche) et appelle ses partisans à prendre immédiatement les armes. Mais ceux-ci, déconcertés, restent prudemment chez eux et 2000 hommes, seulement, le rejoignent.

L'armée révolutionnaire compte 8000 soldats. Un combat inégal s'engage le 11 juillet 1792 à Courry (Gard). Les royalistes sont écrasés (1000 morts). Le 12 juillet, Saillans est arrêté. La foule le reconnaît et le tue. Le château de Banne est détruit le 15 juillet 1792 sur ordre de l'Assemblée départementale.

### **Girondins contre Montagnards - La Terreur (mai 1793 à juillet 1794)**

Fin 1792 et début 1793, les révolutionnaires se déchirent entre eux, Girondins contre Montagnards. Les Montagnards l'emportent. Ils sont confrontés à une situation extrêmement difficile car la France est attaquée sur toutes ses frontières et de nombreux départements sont insurgés. Robespierre et les Montagnards donnent la priorité à la lutte contre *l'ennemi intérieur* et instaurent la Terreur.

Cette triste période de notre histoire nationale dure du 31 mai 1793 au 27 juillet 1794 (9 thermidor). Elle se caractérise par une justice sommaire, des tribunaux expéditifs, l'abus de la guillotine et par une intense politique de déchristianisation qui frappe l'église catholique et l'église protestante.

## La déchristianisation et l'instauration du culte de la Raison (1793)

Les Montagnards disent : *Il nous faut éradiquer l'ancienne religion comme nous l'avons fait de l'ancienne royauté !* Ils réduisent le budget des cultes, suppriment de nombreux postes de vicaires épiscopaux, vendent les palais épiscopaux, proscrivent casuels et manifestations extérieures. Ils interdisent les cultes catholiques et protestants, transforment les églises en temples de la Raison.

Dans le Gard, à la fin de l'année 1793, la déchristianisation a pris du retard sur les départements voisins. Il est vite rattrapé avec l'arrivée d'un nouveau représentant en mission, Borie, le 22 janvier 1794 (3 pluviôse an 2). Les protestants sont victimes comme les catholiques de cette politique malgré le soutien qu'ils ont apporté à la Révolution. Parce qu'ils sont chrétiens et parce que leurs chefs ont pris le parti des Girondins, ils paient un lourd tribut à la guillotine.

Borie parcourt le département du Gard et s'appuie sur les sociétés populaires. Au fur et à mesure de ses déplacements, les prêtres constitutionnels et les pasteurs sont forcés *d'abdiquer leur ministère*. Il y a 320 abdications. Rien n'est plus triste que ces lettres d'abdication écrites sous la contrainte. Leurs auteurs se disent saisis d'une foi révolutionnaire soudaine, renient ce qui a été leur vie jusque là et déclarent faire profession, à l'avenir, du culte de la Raison. Cela nous fait penser au reniement de l'apôtre Pierre, le soir de l'arrestation du Christ. Comme Pierre, la plupart de ces prêtres et de ces pasteurs se rattraperont et renoueront avec leur Eglise.

Les érections de temples à la Raison s'accélérent. Il y en avait eu 12 seulement avant l'arrivée de Borie. Il y en a 20 en pluviôse, 117 en ventôse, 71 en germinal et 9 en floréal, soit au total 233 sur environ 353 communes dans le Gard.

Nous avons retrouvé le récit de l'érection de l'un de ces temples dans un petit village du Gard d'à peine 450 habitants. Le conseil municipal de Rochegude décide, le 9 mars 1794, de transformer l'église du village en temple de la Raison. Tous les habitants sont invités le 9 mai 1794 (20 floréal an 2), à l'inauguration du Temple. C'est l'occasion d'une grande et belle fête civique.

Tous les habitants du village sont présents. On leur demande s'ils acceptent que l'édifice soit consacré à la Raison. Ils répondent *oui* ! On leur demande si, abjurant tout culte particulier, ils promettent de suivre à l'avenir le culte inspiré par la raison. Ils répondent *oui* ! Chacun observe son voisin pour s'assurer qu'il partage le sentiment général ! Désormais, ils devront venir, tous les décadis, au Temple de la Raison. Un appel sera fait. Les absents seront notés comme *suspects* et traités comme tels.

A Rochegude, la chute de Robespierre met fin à l'existence du Temple de la Raison. Elle aura duré moins de trois mois, du 9 mai 1794 au 27 juillet 1794. Au soulagement de tous, semble-t-il !

## Le culte de l'Être Suprême (mai à juillet 1794)

Quand Rochegude inaugure son Temple de la Raison, ce culte appartient déjà au passé. Trois jours plus tôt, le 6 mai 1794, la Convention a décrété l'abandon du culte de la Raison et son remplacement par le culte de l'Être Suprême... mais, à Rochegude, on ne le sait pas encore !

A Paris, la guillotine a éliminé les Hébertistes qui étaient les tenants du culte de la Raison. Maximilien Robespierre est devenu le souverain maître du pays. Il n'est pas *athée* comme les Hébertistes mais *déiste* à la manière de Jean-Jacques Rousseau. Parvenu au pouvoir, il supprime le culte de la Raison et le remplace par celui de l'Être Suprême.

Le 6 mai 1794 (18 floréal an 2), il prononce un discours à la Convention *sur les idées religieuses et morales liées aux principes républicains*. Pour lui, la morale est le fondement de la société. Mais la morale est vaine si elle n'est pas accompagnée de sanctions. Or nulle sanction n'est plus efficace que celle d'une divinité, d'un juge secret et omniscient qui supplée aux erreurs et aux insuffisances de l'autorité humaine. Il termine son intervention par la fameuse apostrophe de Voltaire : *Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer !*

La Convention suit Robespierre. Le 6 mai 1794 (18 floréal an 2), elle décrète le culte de l'Être suprême et adopte un catéchisme en quinze articles (d'après Pierre Gaxotte : *La Révolution française* (1963).

L'article premier reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.

Les articles 2 et 3 énumèrent les devoirs envers l'Être suprême à savoir : la haine des tyrans, la punition des traîtres, le respect des faibles, la défense des opprimés, la pratique de la justice.

Les articles 4 à 10 instituent des fêtes qui rappelleront *l'homme à la pensée de la divinité et à la dignité de son être*. Ces fêtes sont la prise de la Bastille (14 juillet 1789), la prise des Tuileries (10 août 1792), l'exécution de Louis XVI (21 janvier 1793), le triomphe des Montagnards sur les Girondins (31 mai 1793), plus trente-six fêtes décadaires à la gloire de l'Être suprême, de la République, de la Justice, de la Pudeur, de la Frugalité, du Stoïcisme, de l'Age viril, de la Foi conjugale, de l'Agriculture, de l'Industrie, etc....

Les autres articles maintiennent la liberté des cultes mais punissent selon la rigueur des lois *les rassemblements aristocratiques* » et les « *prédications fanatiques*.

La première fête a lieu un mois plus tard, le 8 juin 1794 (20 prairial an II). A Paris, c'est un grand spectacle sur le Champ-de-Mars, l'apothéose pour Robespierre.

Dans le Gard, une fête d'inauguration a lieu dans les chefs-lieux de canton du département le 20 prairial (8 juin 1794). Pour éviter toute manifestation hostile, le représentant Borie éloigne de leur paroisse les ministres des différents cultes à la veille de la fête de l'Être Suprême (20 prairial). Il arrête que : *Tout prêtre ou ministre protestant qui a exercé les fonctions de son ministère dans une commune sera tenu de s'en éloigner à la distance de vingt lieues (80 km) dans les huit jours à peine d'être réputé suspect et puni comme tel.*



La Révolution poursuit son cours, inexorablement ! A son tour, Robespierre est guillotiné le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), un mois et demi seulement après son triomphe à Paris sur le Champ-de-Mars. La tension baisse. Il y aura d'autres périodes de durcissement. L'apaisement ne reviendra qu'après la signature du concordat, le 15 juillet 1801, entre Bonaparte et le Pape Pie VII.

Il ne faut pas, cependant, sous-estimer l'influence de ces cultes révolutionnaires. Il a fallu les ménager pour pouvoir conclure le concordat avec le Pape. Leur symbole, le calendrier républicain, bien que peu apprécié, reste néanmoins en vigueur jusqu'au 31 décembre 1805. Bonaparte ne le supprime qu'au lendemain d'Austerlitz, parvenu au faîte du pouvoir et empereur depuis un an.

### **L'Eglise catholique du Gard en exil et dans la clandestinité**

En 1792, les prêtres catholiques doivent à nouveau prêter serment sous peine d'exil, de prison, de déportation en Guyane. C'est toujours le même refus massif dans le Gard. Aussi, à l'automne 1792, 304 prêtres du Gard doivent-ils quitter la France pour l'Espagne ou l'Italie par le port d'Aigues-Mortes. 49 prêtres, malades ou très âgés, sont internés à Nîmes.

Les évêques de Nîmes, d'Uzès et d'Alès ont émigré mais 204 prêtres du Gard restent sur place dans la clandestinité. Ils sont pourchassés. Sous la Terreur, la répression s'intensifie (création de *comités de surveillance*, récompense de la délation, guillotine expéditive). Sept d'entre eux sont exécutés à Nîmes tandis que huit autres et trois religieuses (béatifiées en 1925) le sont hors du département. Quatre meurent en déportation. Les persécutions s'arrêtent le 9 thermidor (27 juillet 1794). Elles reprennent en 1795 et 1797 pour cesser en 1801 avec le concordat.

### **L'Eglise protestante du Gard en hibernation**

Jusqu'à la fin de l'été 1793, l'église protestante fonctionne normalement avant d'être victime de la politique de déchristianisation. Les pasteurs sont contraints *d'abdiquer leur ministère* et de quitter leur paroisse. Les protestants du Gard ont pris parti pour les Girondins

contre les Montagnards. Ils font partie des vaincus et paient un lourd tribut à la Terreur (47 guillotins dont 2 pasteurs à Nîmes).

### **La Terreur à Nîmes du 22 décembre 1793 au 1<sup>er</sup> août 1794**

La Terreur à Nîmes dure du 22 décembre 1793 au 1<sup>er</sup> août 1794. Son triste bilan est de 135 guillotins qui sont exécutés à l'emplacement actuel de la Fontaine Pradier. Le Tribunal Révolutionnaire classe les 135 guillotins en 87 catholiques (dont 7 prêtres), 47 protestants (dont 2 pasteurs) et 1 israélite.

Le 3 juin 1794, sept des huit condamnés à mort sont protestants. Au moment où le bourreau s'appête à décapiter le premier supplicié, ils entonnent d'une voix forte le psaume XXV *A toi, mon Dieu, mon cœur monte, En toi, mon espoir j'ai mis...*

### **La fin des camps de Jalès (1801)**

A Jalès, l'agitation contre-révolutionnaire persiste jusqu'en 1801. Les Jalésiens mènent des actions commandos en 1793, 1794, 1795 et 1797, sans grand succès. Leurs chefs sont arrêtés et guillotins.

Le mouvement verse alors dans le banditisme, terrorise les campagnes, rançonne les *patriotes*. Il cesse à la conclusion du concordat entre Bonaparte et le Pape Pie VII, le 15 juillet 1801. Les catholiques ont obtenu satisfaction sur un point essentiel pour eux. Les évêques et les archevêques, nommés par le chef du gouvernement, doivent recevoir l'investiture canonique du Pape.

### **La renaissance des églises catholique et protestante au XIX<sup>e</sup> siècle**

Après cette période d'épreuves, l'église catholique refait son unité et connaît un renouveau au XIX<sup>e</sup> siècle. L'église protestante développe une grande activité caritative et missionnaire.

De nos jours encore, la société française reste marquée par ces conflits. Ils sont à l'origine de la division de notre pays en deux sous les appellations successives de rouges contre blancs, de républicains contre royalistes, de progressistes contre réactionnaires, de gauche contre droite ....

Jean-Claude LACROIX

<b>Sources</b>
----------------

- Registre des délibérations de Rohegude
- Archives départementale du Gard - cote E Dépôt 127
- François Rouvière : *Histoire de la Révolution Française dans le Gard*, (1889)
- Pierre Gaxotte : *La Révolution française*, (1963)

## AVIS A NOS LECTEURS

Nous informons nos lecteurs que les abonnements aux Cahiers du Centre de généalogie protestante sont à adresser à

SHPF 54, rue des Saints Pères 75007 Paris

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la SHPF

Montant de l'abonnement pour 2018 :

- PARTICULIERS : Tarif : FRANCE 35 €

ETRANGER 40 €

- INSTITUTIONS : Tarif : FRANCE et ETRANGER 50 € + frais de port

A compter de l'ouverture du nouveau site de la SHPF [[www.shpf.fr](http://www.shpf.fr)] au début de l'année 2018, les abonnements pourront être réglés directement en ligne par carte bancaire. Les abonnés recevront les Cahiers seulement sous forme électronique. Le tarif 2018 pour tous est fixé au prix unique de 20 €.